FOOT LYON RHÔNE
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : http://lyon-rhone.fff.fr

PV N°628 DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

N3 – 2 TOUT EN HAUT, 3 PLACES, 2 EN DANGER

N3

		Pts	J.	G.	N.	P.	F	Bp	Bc	Pé	Diff
1	LYON-LA DUCHERE	**25**	11	7	4	0	0	19	4	0	15
2	AS SAINT PRIEST	**22**	11	7	1	3	0	23	9	0	14
3	OLYMPIQUE LYONNAIS 2	**18**	11	5	3	3	0	13	14	0	-1
4	AS SAINT ETIENNE 2	**18**	12	5	3	4	0	14	12	0	2
5	CHAMBERY SAVOIE FOOT	**17**	11	4	5	2	0	11	8	0	3
6	FC LIMONEST ST-DIDIE	**17**	12	5	2	5	0	9	12	0	-3
7	HAUTS LYONNAIS	**16**	11	5	1	5	0	12	16	0	-4
8	ESPALY	**15**	10	4	3	3	0	9	8	0	1
9	US FEURS	**15**	11	4	3	4	0	16	16	0	0
10	CLERMONT FOOT 63 2	**13**	11	4	1	6	0	12	10	0	2
11	CHAS DECIN FC	**11**	11	2	5	4	0	6	8	0	-2
12	VAULX EN VELIN FC	**10**	12	2	4	6	0	10	21	0	-11
13	OLYMPIQUE VALENCE	**9**	11	2	3	6	0	10	18	0	-8
14	AIN SUD FOOT	**7**	11	1	4	6	0	10	18	0	-8

C'est la trêve dans le championnat de N3 aux fortes allures rhodaniennes. En effet, pas moins de sept équipes du District milite à ce niveau cette saison, sur les quatorze participantes. Forcément avec des fortunes et ambitions différentes. Dans les « ambitieuses », Lyon la Duchère et l'AS Saint-Priest, tous deux relégués de N2 en juin dernier, tiennent leur rang, respectivement leader et dauphine. On pourrait se diriger vers un duel à deux pour la montée sur la deuxième partie de saison compte tenu de l'écart déjà creusé avec leurs poursuivant.

Ambitieux aussi l'étaient le FC Limonest-Dardilly Saint-Didier et à un degré moindre Hauts-Lyonnais. Après un bon départ, les Limonois ont lâché du terrain après quatre défaites consécutives, tandis que les Hauts-Lyonnais ne sont pas parvenus à se mêler véritablement à la lutte dans le haut du tableau. Au contraire de surprenants réservistes Olympiens, très jeunes comme prévu, mais performants. Ils sont donc deux à lutter pour leur survie au premier niveau national, le Chassieu-Décines FC qui est parvenu à redresser la barre après un départ catastrophique (4 défaites) et le FC Vaulx, troisième la saison dernière, mais plombé par de nombreux départs à l'intersaison. Restera une quinzaine de matchs à tous après les fêtes de fin d'année pour confirmer ou infirmer les premières tendances d'une première partie de saison passionnante.

Denis DUPONT

Le Président Arsène MEYER, les élus du Comité Directeur, l'ensemble des Commissions ainsi que les salariés du District de Lyon et du Rhône de Football félicitent Jean Michel AULAS pour son élection en tant que Vice-président de la FFF.

Le District de Lyon et du Rhône reste ouvert durant les fêtes de fin d'année aux horaires habituels (9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00).

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous...

PRESIDENCE

Tél **04 72 76 01 02 - 07 87 72 96 17**
ameyer@lyon-rhone.fff.fr

COMPTE RENDU BUREAU DU 18/12/23

Présents : Arsène MEYER – Bernard COURRIER – Laurent CHABAUD – Serge GOURDAIN – Martine GRANOTTIER – Patrick PINTI – Franck BALANDRAS
Assiste : Anne Lise RICHARD
Excusé : Christian SCHEIWE

Poste de Vice-président
Suite au décès de Bernard BOISSET, le Président Arsène MEYER informe les membres du Bureau qu'il ne sera pas remplacé au poste de Vice-président jusqu'à la fin du mandat.
Lakhdar TOUATI assistera aux réunion de Bureau à compter de ce jour et jusqu'à la fin du mandat.

Listing des coordonnées des Arbitres
Suite à une plainte auprès de la CNIL nous avons été obligés de supprimer les coordonnées des Arbitres sur notre site internet.
Afin que les Clubs puissent toujours contacter les Arbitres, une liste à jour de tous les officiels sera envoyée par mail à tous les Clubs dans les jours à venir et sera également disponible sur Footclubs.
Cette liste sera aussi remise aux différents élus de permanence le week-end.

Feuille de route
Il est demandé à la Commission de l'Arbitrage de bien rappeler aux Arbitres, notamment sur les FIA, l'existence de la feuille de route.

Assemblée Fédérale et AG AE2F
Le Président Arsène MEYER fait un rapide compte rendu de l'Assemblée Fédérale du 16/12/23 et l'AG de l'AE2F qui a eu lieu la veille.

Le Bureau félicite Monsieur Jean Michel AULAS pour son élection au poste de Vice-président de la FFF.

LFA
Le Président Arsène MEYER informe les membres du Bureau sur un dossier en cours avec la LFA concernant un terrain à 5 sur la commune de ST GERMAIN NUELLES.

60 000ème licencié
Le Président Arsène MEYER informe les membres du Bureau que le 60 000ème licencié est une Dirigeante de l'ES LIERGUES.

Bornes électriques
Deux bornes de charge électrique ont été installées sur le parking du siège du District. Elles pourront être utilisées par les élus et les salariés du District.

Questions diverses

Bernard COURRIER :
- Point sur les Coupes : un débriefing a été fait ce jour avec la Commission des Coupes suite aux tirages du 12/12/23
- Prochain tirage le 01/02/24 au Crédit Agricole. Les Clubs bénéficiant de bons d'achat suite à l'opération des licences Dirigeants Volontaires et l'opération sur le Développement du Foot Féminin seront également invités lors de cette soirée.

Anne Lise RICHARD : arbre de Noël des enfants du personnel le 12/01/24

Patrick PINTI et Franck BALANDRAS étaient présents au Rhône d'Or le 14/12/23, ils en font un compte rendu

Lakhdar TOUATI : problème de terrain aux CHEMINOTS DE ST PRIEST

Prochain Bureau le 29/01/24 à 19 h 00

SECRETARIAT

Tél **04 72 76 01 03**
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN **Secrétaire Adjointe :** Martine GRANOTTIER
Présent : Serge GOURDAIN

INVITATIONS

Union Sportive Des Monts
Jérôme Rivollier CO président de USDM invite le District de Lyon et du Rhône de Football à leur soirée sponsors le **jeudi 21 décembre à partir de 19 h** à la salle des fêtes de Sainte Catherine**.**
Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour cette invitation et sera représenté par monsieur **Laurent Chabaud** Vice-président du district et monsieur **Marc Bayet** président du groupement de la Brevenne.

CASCOL FOOT
Le club du C.A.S. Cheminots Oullins Lyon invite le district de Lyon et du Rhône de football à leur **Assemblée Générale annuelle,** qui se tiendra le **vendredi 22 décembre 2023 à partir de 18h30 à la salle du Caveau**, la Renaissance,7 rue parmentier à Oullins 69600. **Arsène MEYER** président du DLR vous remercie pour votre invitation.

VILLE DE LYON
Grégory Doucet Maire de Lyon invite à la cérémonie des Vœux aux lyonnais le district de Lyon et du Rhône de Football le **lundi 8 janvier à 18h30** dans les salons de l'Hôtel de Ville Place de la comédie, Lyon 1ier.
Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation.

NOS ENCOURAGEMENTS

Coupe de France : ***Programme des 32èmes de finale de la Coupe de France le 7 et 8 janvier 2024.***
AS Lyon la Duchère (N3) – Le Puy Foot 43 AUV (N2)
US Feurs (N3) **– AS ST Priest (N3)**
CA Pontarlier (N3) **– Olympique Lyonnais (L1)**
Le District de Lyon et du Rhône de Football souhaite le meilleur à nos 3 représentants.

Coupe de France Féminine : ***16èmes de Finale de la Coupe de France Féminine le 13 et 14 janvier 2024.***
EV.S. Genas-Azieu (R1) – Olympique de Marseille (D2)
Olympique Lyonnais (D1) – Montpellier HSC (D1)
Le District de Lyon et du Rhône de Football souhaite le meilleur à nos 2 représentants.

Coupe Gambardella / Crédit Agricole.
Programme des 32èmes de finale de la Coupe Gambardella / Crédit Agricole le 13 et 14 janvier 2024.
FC Metz / **Olympique Lyonnais**
Lyon Duchère / FC Soleil Bischheim ou ESTAC Troyes
Le District de Lyon et du Rhône de Football souhaite le meilleur à nos 2 représentants

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Tél **04 72 76 01 01**
district@lyon-rhone.fff.fr

COMPTE RENDU REUNION DU 18 DECEMBRE 2023

Présents : A. MONTERO (Président) – E. MARTIN DA JUSTA – A. QUENEL – L. SINA
Assiste : AL. RICHARD
Excusés : L. CHRISTIN ABBES – G. CASELLES – M. KEROUREDAN

Réception candidatures

La Commission a reçu la candidature complète de Monsieur Marc BAYET à la Présidence du Groupement Brevenne (n° licence 2538648512 enregistrée le 01/07/23).
Après examen de la candidature, il s'avère que celle-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football.
En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare valide la candidature de Monsieur Marc BAYET à la présidence du Groupement Brevenne.

La Commission a reçu la candidature complète de Monsieur Jean François BLANCHARD à la Présidence du Groupement Lyon Métropole (n° licence 2578641250 enregistrée le 01/07/23).
Après examen de la candidature, il s'avère que celle-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football.
En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare valide la candidature de Monsieur Jean François BLANCHARD à la présidence du Groupement Lyon Métropole.

La Commission a reçu la candidature complète de Madame Evelyne MONTEIL à la Présidence du Groupement Vallée du Rhône (n° licence 2590094240 enregistrée le 01/07/23).
Après examen de la candidature, il s'avère que celle-ci est conforme tant sur la forme que sur le fond aux Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football.
En conséquence de quoi, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare valide la candidature de Madame Evelyne MONTEIL à la présidence du Groupement Vallée du Rhône.

Prochaine réunion de la Commission : le 15/01/24 à 17 h 00

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**
tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Trésorier Général : Patrick PINTI **Trésorier Adjoint :** Franck BALANDRAS

RELEVES N°1

Comme la saison précédente nous ne pouvons plus éditer de relevé "papier".

Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 16 novembre 2023.
Malgré nos différentes relances, les Clubs ci-dessous ne sont toujours pas à jour de règlement. Toutes les équipes de ces Clubs sont suspendues à compter du 12 décembre 2023 (match perdu). Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Ci-dessous les clubs qui ne sont pas à jour :

Clubs Futsal

552540	FUTSAL COTIERE DE L'AIN
563893	ATHLETIC CLUB D'OULLINS
590456	LYON 6 FUTSAL

Clubs Loisirs

890614	ASC MEDITERRANNEE

RELEVES N°2

Comme la saison précédente nous ne pouvons plus éditer de relevé "papier".

Pour des questions de simplicité nous vous demandons de consulter l'état de votre compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 29 décembre 2023. A cette date, tous les Clubs devront donc être à jour de règlement auprès du District de Lyon et du Rhône de Football sous peine de sanction.
Pour les Clubs qui ont adhéré au prélèvement automatique, un prélèvement sera fait en date du 29 décembre 2023 du montant de votre compte disponible sur Footclubs à la date du 15 novembre 2023.

COMMISSION DES COUPES

Tél **04 72 76 01 29**
coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Président : Bernard COURRIER
Membres CD : Serge GOURDAIN, Lakhdar TOUATI, Roland BROUAT
Membres : Farid BEN FARAH - Robert DI RIENZO - Maurice MOURROZ – Noé TEDIM DA SILVA RIOS– Virginie LAGRANGE
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER : 06.78.73.69.47

Les demandes de modification de match doivent se faire EXCLUSIVEMENT via Footclubs.
Toute correspondance est à adresser à coupe@lyon-rhone.fff.fr

COUPE DLR U15 FEMININES - 16EME DE FINALE

Un match de cadrage a été tiré au sort pour ramener le nombre d'équipes à 32, qui joueront les 16° de finale le week-end du 17/18 février.
Ce match de cadrage se disputera le week-end du 13/14 janvier
L'éveil de Lyon (523565) accueillera le CBE Feyzin (504739).

A NOTER que les règles applicables en championnat s'appliquent également pour les ententes en coupe, à savoir 3 mutations, dont 1 hors délai maximum autorisées.

COUPE DLR U15 - 32EME DE FINALE

Au stade des 32°, il nous reste : 19 D1 + 16 D2 + 19 D3 + 10 D4
Les matchs étant programmés pour le week-end du 13/14 janvier.

COUPE DLR U18 FEMININES - 8EME DE FINALE

Un match de cadrage a été tiré au sort pour ramener le nombre d'équipes à 16, qui joueront les 8° de finale le week-end du 16/17 mars.
Ce match de cadrage se disputera le week-end du 17/18 février
L'AS Montchat (523483) accueillera l'entente Haute Brévenne / Hauts Lyonnais (553724)

COUPES DLR U17 - 32EME DE FINALE

Au stade des 32°, il nous reste : 22 D1 + 19 D2 + 23 D3
Les matchs étant programmés pour le week-end du 13/14 janvier.

COUPES DLR U20 - 32EME DE FINALE

Le tirage des 32° a eu lieu le lundi 2 octobre
Une grande partie des matchs a été jouée le week-end du 28/29 octobre.
Les matchs restants sont programmés pour le week-end du 13/14 janvier.

COUPE VIAL DLR FEMININES SENIORS

Le tirage des 16° de finale a donné lieu au tirage de 12 matchs et de 4 exempts.
Les matchs étant programmés pour le week-end du 17/18 février.
Une erreur a eu mieux lors du tirage au sort car l'équipe de Genas Azieu 2 évoluant en ligue, ne pouvait pas être qualifiée pour la coupe du District. En conséquence, l'équipe de Lamure Poule qui devait les recevoir est qualifiée pour les 8° de finale.

A NOTER : Toutes les équipes devront jouer tous les matches de coupe de Lyon et du Rhône avec les maillots qui leur auront été offerts.
Pour information, la sanction pour les équipes qui ne respecteraient pas cette règle serait match perdu !!

COUPE DLR SENIORS - 32EME DE FINALE

Au stade des 32°, il nous reste : 2 D4 + 15 D3 + 11 D1 + 9 D2 +15 R3 + 6 R2 + 6 R1
Les matchs étant programmés pour le week-end du 13/14 janvier.

A NOTER : Toutes les équipes devront jouer tous les matches de coupe de Lyon et du Rhône avec les maillots qui leur auront été offerts.
Pour information, la sanction pour les équipes qui ne respecteraient pas cette règle serait match perdu !!

COUPE DLR - VETERANS - 32EME DE FINALE

Le tirage des 32° de finale a eu lieu le lundi 9 octobre
Les matchs étant programmés pour le vendredi 12 janvier 2024.
52 équipes étaient inscrites, nous avons donc tiré 20 matchs et 12 exempts

COUPE DLR FUTSAL SENIORS

19 équipes sont qualifiées pour la Coupe DLR. 13 exempts et 3 matchs de barrage (qui se joueront le 14 janvier) ont été tirés au sort le 18 décembre. Les 16 équipes restantes disputeront les 8eme de finale.

23 équipes sont qualifiées pour la Coupe de l'Avenir. 9 exempts et 7 matchs de barrage (qui se joueront le 14 janvier) ont été tirés au sort le 18 décembre. Les 16 équipes restantes disputeront les 8eme de finale.

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél **04 72 76 01 17**
psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Présidente : Martine GRANOTTIER (Présente)
Membre représentant des clubs : Laurent COSTANZA (Absent)
Secrétaire : Lucien SINA (Présent)
Membres du CD : Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN –Alain RODRIGUEZ **Représentant des commissions** : Thierry PESTRITTO

INFOS AUX CLUBS

La commission PSEM informe les clubs qui désirent organiser **une préparation de match** en prévision d'un **match à risques** sont priés d'en avertir la commission PSEM dans un délai de 3 semaines avant la date effective de la rencontre.

RAPPORTS DELEGUES SURPRISES

Rencontres des 09 et 10 décembre

- ANATOLIA / POINT DU JOUR FC – seniors – D4 - Poule H : **Présence d'un seul délégué identifiable** lors de cette rencontre. Conformément au PV 539**, le club de Anatolia** est amendé de 1 x 15 €uros. **Club Anatolia** : Vous devez gérer vos spectateurs de façon à éviter menaces et insultes envers vos adversaires et les arbitres, avant sanction, de plus, votre joueur n°5 jouait avec un collant ce qui est strictement interdit par la loi 4 sur les équipements des joueurs et joueuses. **Club Point du Jour :** Il est strictement interdit de fumer ou vapoter sur les bancs de touche et dans l'enceinte du terrain.

Rencontres des 16 et 17 décembre

- COLOMBIER SATOLAS / LYON FOOTBALL FC – U17 – D1 - Poule B : **Pas de délégué identifiable** lors de ce match. Conformément au PV 539, **le club de Colombier est amendé de 1 x 15 €uros. Club de FC Lyon :** il est souhaitable de calmer les ardeurs de votre coach U17 envers les arbitres avant sanction.
- FC CORBAS / A.L MIONS – U17 – D3 - Poule F : **Club de Corbas** : pensez à équiper les remplaçants de chasubles lorsqu'ils sont sur le bancs. Pensez également à afficher la feuille de route de la saison 2023/2024.
Rencontre déroulée dans un bon état l'esprit sportif, Bravo aux 2 équipes.
- ST DIDIER FORMANS / CHAZAY AZERGUES – U20 – D2 - Poule D : **Présence d'un seul délégué identifiable** lors de cette rencontre. Conformément au PV 539**, le club de St Didier Formans** est amendé de 1 x 15 €uros, il vous est rappelé qu'il ne peut y avoir des spectateurs derrière les bancs de touche - votre coach doit gérer son équipe et non s'amuser à jongler avec un ballon dans sa zone technique pendant le match, de plus un très jeune enfant est présent dans la zone technique et joue avec le coach. **Toujours pour St Didier** : Surveillez le comportement de votre n° 2 et capitaine dans ses propos insultants et menaçants envers
ses coéquipiers. Rappelez également à vos n° 2 et 6 qu'il est strictement interdit de fumer sur un terrain de football de plus votre n°10 a joué avec des collants ce qui est strictement interdit par la loi 4 sur les équipements des joueurs et joueuses et pour terminer, vos supporteurs non rien à faire dans les vestiaires de vos joueurs.
Pour le club de Chazay : vos remplaçants doivent **être assis** et **porter des chasubles** durant toute la durée du match et votre coach doit rester dans sa zone technique et s'abstenir de critiquer constamment l'arbitre avant sanction.

- O. RILLIEUX / FEYZIN CBE – U20 – D1 - Poule A : **Aux 2 clubs** : vous êtes en infraction avec la loi IV des règlements généraux qui régit l'équipement et la tenue des joueuses et joueurs. En effet le joueur n° 8 de Rillieux et le joueur n° 9 de Feyzin ont joué en collants. **Club de Rillieux** : Veillez aux comportements de vos spectateurs qui insultent gravement les joueurs adverses Pour calmer les esprits l'arbitre du match a dû arrêter le match momentanément.
Bravo aux 2 délégués du club qui ont permis la reprise du match.
- SUD AZERGUES / VILLEURBANNE ANTILLAIS – seniors – D3 - Poule B : **Au club de Sud Azergues :** Vous devez informer vos délégués qu'il est interdit de quitter les bancs de touche pour aller fumer. Vous n'êtes pas sans savoir que l'utilisation d'engins pyrotechniques sont strictement Interdit aux abords du terrain. Vous devez veiller à ce que les spectateurs n'aillent pas aux abords du terrain avec des canettes de boissons ce qui est strictement interdit.
Club Antillais : vous êtes priés de modérer les propos de vos spectateurs envers le corps arbitral avant sanction.
- ECULLY AS / GREZIEU LA VAREN. – seniors – D3 - Poule C : **Club Ecully** : vous n'êtes pas sans savoir que les canettes de boisson sont strictement interdites aux abords du terrain et d'autan plus sur les bancs de touche surtout qu'en s'est un délégué de club qui détient cette canette, de plus il aurait dû voir que 3 spectateurs comme lui étaient en possession de canette. **Aux 2 clubs** : vous devez respecter obligatoirement le protocole de fin de match comme l'exige la feuille de route.
- HTE BREVENNE / SCR – seniors – D3 - Poule F : **Présence d'un seul délégué identifiable** lors de match. Conformément au PV 539, le club de Hte Brévenne est amendé de 1 x 15 €uros.
Club Hte Brevenne : vous devez veiller à ce que les spectateurs ne s'installent pas derrière les bancs de touche, le rôle du délégué de club est d'essayer de calmer le public un peu trop virulent – Vous devez afficher la feuille de route de façon à ce quelle soit visible.
- ENT. CHARLY / LATINO – seniors – D4 – Poule B : **Aux 2 clubs –** les remplaçants doivent s'échauffer derrière leur cage et non le long de la touche. Rencontre déroulée dans un bon état l'esprit sportif, **Bravo aux 2 équipes**.
- E.L.S GLEIZE / FCLP – seniors – D4 - Poule F : **Aux 2 clubs** : vous êtes en infraction avec la loi IV des règlements généraux qui régit l'équipement et la tenue des joueuses et joueurs – n° 12 et 5 de FCLP collants noirs et n° 12 Gleizé collants rouge .

COURRIERS DIVERS

Club Eveil de Lyon : Madame Saida MOUSTAID – n'ayant pas eu de retour à notre dernier courrier du 04/12/23, nous arrêtons donc la date du **Mardi 16/01/2024 à 18h00** – pouvez-vous confirmer cette date par mail.

USOL / FEYZIN CBE – seniors – D3 - Poule F : La commission PSEM présente toutes ses félicitations aux 2 clubs pour le respect et la reconnaissance des valeurs de notre sport.
Ces 2 clubs ont démontré par ce match que le football est avant tout un jeu à pratiquer dans un bon état esprit pour qu'il reste un plaisir. **Bravo à ces 2 clubs.**

Courrier de Monsieur Bertrand BURNIER (FCPA) : La commission PSEM est toujours dans l'attente de votre réponse à notre demande.

CONVOCATIONS A AUDITIONS

La commission PSEM convoque en audition - Monsieur Mirihani AHAMADI – Président du club : ACS MAYOTTE – le Mardi 09 Janvier 2024 à 18h30 au siège du District de Lyon et du Rhône – accompagné de l'auteur du mail envoyé à la commission PSEM le vendredi 15 décembre 2023 - s'il n'en est pas lui-même l'auteur-
Présence obligatoire sous peine d'amende

La commission PSEM convoque en audition - le Mardi 09 Janvier 2024 à 19h00 au siège du DLR.

Monsieur Fréderic PIDOUX – Président du FC Franc Lyonnais.
Monsieur Julien ROZIER - Référent Féminin.
Monsieur Laurent Guilhermet – Président du club -FC Lyon Croix Rousse.
Madame l'éducatrice de l'équipe de FC LRC - présente au match.

Présidente	**Secrétaire**
Martine GRANOTTIER	**Lucien SINA**

COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél **04 72 76 01 10**
delegation@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Membre : KEROUANI HOCINE **- Secrétaire :** DELATTRE CHRISTEL

INFORMATION IMPORTANTE

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs : libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation.

RAPPEL :
- Les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.
- Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.
- Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, 15 jours auparavant.

Les rapports doivent OBLIGATOIREMENT être sur la boite mail de la délégation pour le lundi avant 12h00 (delegation@lyon-rhone.fff.fr)

La commission délégation vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél **04 72 76 01 09**
reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Composition de la Commission :
Membres du Comité Directeur : Bernard COURRIER (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI
Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges – HAMRAOUI Ouardia – ABBES CHRISTIN Linda – CATAFORT Fabien
Membres présents à la réunion : COURRIER Bernard – BALANDRAUD Jean-Luc – MAZOURKI Mahmoud – MONTERO Antoine – PIEGAY Gérard – VASSIER Georges – TOLAZZI Andre – HAMRAOUI Ouardia – CATAFORT Fabien

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.
- Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante conformément à l'article 12.1 des RS du DLR : district@lyon-rhone.fff.fr

- Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr
En cas d'absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission, le club concerné sera amendé de 33 €

A compter du 16 octobre 2023, la commission des règlements s'autosaisira lorsqu'elle découvrira qu'un(e) licencié(e) suspendu(e) a participé à une rencontre pour laquelle il (elle) n'était pas qualifié(e)

INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.
La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.
Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football
Pour les réserves du District non-pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides :
La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2023 – 2024 :
La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 61 à 63 de l'annuaire 2022-2023 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »

RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 65 : Rencontre N°, 27137641 : FCLCR 2 – Portugais Vaulx 2 – Seniors – D4 - Poule G
Motif : Horaire match – Rencontre du 09/12/2023
Réserve confirmée par le club de Portugais de Vaulx par courriel en date du 11/12/2023

Affaire N° 67 : Rencontre N° 25855653 : Pt de Cheruy 2 – Montchat 2 – Seniors – D2 – Poule A
Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2023
Réserve confirmée par le club de Pont de Cheruy par courriel en date du 11/12/2023

Affaire N° 68 : Rencontre N° 25872171 : Usel Foot 1 – O. Lyon Sud 2 – Seniors – D2 – Poule D
Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2023
Réserve confirmée par le club de USEL Foot par courriel en date du 10/12/2023

Affaire N° 69 : Rencontre N° 27644619 : FCSO 69 1 – Goal FC 2 – Seniors Féminines à 8 – Poule B
Motif : Mutation joueuses – Rencontre du 02/12/2023
Réserve confirmée par le club de FCSO 69 par courriel en date du 14/12/2023

RECLAMATIONS - JOUEURS SUSPENDUS

Affaire N° 66 : Rencontre N° 25854979 : CO St Fons 1 – JSO Givors 1 – Seniors – D1 – Poule A
Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 09/12/2023
Réserve d'après match du club de Givors par courriel en date du 11/12/2023
Le club de JSO Givors porte réclamation sur la participation du joueur NGOE Yvan licence n° 2546973356 suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 27/11/2023
La CR demande au club de CO St Fons de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée dès que possible et avant le 26/12/2023 à 12 H sous peine d'une amende de 33 euros

Affaire N° 70 : Rencontre N° 25855458 : Bron Gd Lyon 1 – Pontcharra ST Loup 1 – U15 – Poule B
Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 18/11/2023
Réserve d'après match du club de Pontcharra St Loup par courriel en date du 14/12/2023
Le club de Pontcharra St Loup porte réclamation sur la participation du joueur M'TITI ALI Noelam licence n° 2547902528 du club de Bron Gd Lyon suspendu 1 match ferme (automatique suffisant) avec date d'effet le 08/10/2023.
La CR demande au club de Bron Gd Lyon de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée dès que possible et avant le 26/12/2023 à 12 H sous peine d'une amende de 33 euros

DECISIONS

Affaire N° 58 : Rencontre N° 258588310 : Chaponnay Marennes 1 – FC Goal 1 – U17 – D1 – Poule B
Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 03/12/2023
Réserve d'après match du club de Chaponnay Marennes par courriel en date du 05/12/2023
Le club de Chaponnay Marennes porte réclamation sur la participation des joueurs :
- CHABOT Alex licence n° 2546873221 suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 20/11/2023
- SABIC Sedad licence n° 2547065851 suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 20/11/2023

La CR demande au club de FC Goal de lui indiquer la façon dont les sanctions ont été purgées dès que possible et avant le 18/12/2023 à 12 H sous peine d'une amende de 33 euros.
La CR remercie le club de Goal FC de sa réponse et après vérification du calendrier de l'équipe (U 17 – D 1 – poule B), les joueurs CHABOT Alex licence n° 2546873221 et SABIC Sedad licence n° 2547065851 ont purgé leurs suspensions en U 16 – R 1.Ils reprennent la compétition en U 17 et n'ont pas purgé dans cette catégorie(voir article 226 des RG de la FFF)
En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club de Goal FC (- 1pt) reporte le gain du match au club de Chaponnay Marennes (3pts) sur le score de 0 à 0, amende le club de Goal FC de la somme de 150 euros (75x2) pour avoir fait participer deux joueurs suspendus plus 50 euros de remboursement au club de Chaponnay Marennes.
La CR suspend les joueurs CHABOT Alex licence n° 2546873221 et SABIC Sedad licence n° 2547065851 un match ferme avec date d'effet le 26/12/2023
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 59 : Rencontre N° 25849883 : FC Gerland 1 – Vaulx Olympique – Seniors – D1 – Poule A
Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 02/12/2023
Réserve d'après match du club de O. Vaulx par courriel en date du 04/12/2023
Le club de O. Vaulx en Velin porte réclamation sur la participation de l'éducateur HENIA Iskandar licence n° 257860347 du club de FC Gerland suspendu 2 matchs fermes plus automatique avec date d'effet le 06/11/2023.
La CR demande au club de FC Gerland de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée dès que possible et avant le 18/12/2023 à 12 H sous peine d'une amende de 33 euros
La CR remercie le club de Gerland de sa réponse et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe de FC Gerland (Seniors – D 1 – poule A), l'éducateur du FC Gerland HENIA Iskandar licence n° 257860347 suspendu 2 matchs fermes + 1 match ferme a purgé sa suspension lors des rencontres suivantes :
Le 12/11/2023 St Fons – Gerland
Le 18/11/2023 Gerland – Craponne
Le 26/11/2023 FCLDSD 3 – Gerland
En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 61 : Rencontre N° 25856568 : Hte Brevenne 1 – BFB 1 – U15 – D1 – Poule B

Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 09/12/2023

Réserve d'après match du club de Hte Brevenne par courriel en date du 10/12/2023

Le club de Haute Brevenne porte réclamation sur la participation du joueur BURNICHON Jean Marius licence n° 2547638470 du club de B F B suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 20/11/2023 .

La CR demande au club de Belleville Foot de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée dès que possible et avant le 18/12/2023 à 12 H sous peine d'une amende de 33 euros

La CR remercie le club de B F B de sa réponse et après vérification du calendrier de l'équipe de B F B (U 15 – D 1 – poule B) le joueur BURNICHON Jean Marius licence n° 2547638470 n'avait pas purgé sa suspension lors de la rencontre du 09/12/2023.

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club de B F B (- 1 pt) reporte le gain du match au club de Haute Brevenne (3pts) sur le score de 1 à 0, amende le club de B F B de la somme de 75 euros (75x1) pour avoir fait participer un joueur suspendu plus 50 euros de remboursement au club de Haute Brevenne.

De plus la CR suspend le joueur BURNICHON Jean Marius licence n° 2547638470 un match ferme avec date d'effet le 26/12/2023

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 63 : Rencontre N° 27116040 : FC Lyon 1 – FC Vaulx en Velin 1 – U13 – Poule A

Motif : Match arrêté – Rencontre du 25/11/2023

Merci au club du FC Lyon de bien vouloir nous faire parvenir rapidement un rapport circonstancié sur l'arrêt de ce match, l'intervention des pompiers et pourquoi la feuille de match a été remplie comme une rencontre qui s'est disputée normalement, sous peine d'une amende de 33 euros

Sans réponse du club de FC Lyon malgré deux relances et en fonction des éléments en sa possession, la CR du DLR donne match à rejouer

La CR amende le club de FC Lyon de la somme de 33 euros pour non réponse à la demande de la commission.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 65 : Rencontre N°, 27137641 : FCLCR 2 – Portugais Vaulx 2 – Seniors – D4 - Poule G

Motif : Horaire match – Rencontre du 09/12/2023

Réserve confirmée par le club de Portugais de Vaulx par courriel en date du 11/12/2023

Réserve rejetée ne correspond à aucun grief ; Vous avez joué la rencontre.

En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 67 : Rencontre N° 25855653 : Pt de Cheruy 2 – Montchat 2 – Seniors – D2 – Poule A
Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2023
Réserve confirmée par le club de Pont de Cheruy par courriel en date du 11/12/2023
Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de AS Montchat (Seniors – R 2 – poule A), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-3 des RS du DLR.
En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 68 : Rencontre N° 25872171 : Usel Foot 1 – O. Lyon Sud 2 – Seniors – D2 – Poule D
Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 10/12/2023
Réserve confirmée par le club de USEL Foot par courriel en date du 10/12/2023
Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de O. Lyon Sud (Seniors – R 1 – Poule C), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2/B-3 des RS du DLR.
En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Affaire N° 69 : Rencontre N° 27644619 : FCSO 69 1 – Goal FC 2 – Seniors Féminines à 8 – Poule B
Motif : Mutation joueuses – Rencontre du 02/12/2023
Réserve confirmée par le club de FCSO 69 par courriel en date du 14/12/2023
Réserve et confirmation de réserve rejetée
Réserve rejetée, le nombre de joueuses en mutation hors période n'est pas précisée et confirmation de réserve hors délai et non envoyée d'une adresse officielle du club (Article 12 alinéa A 1-2 des RS du DLR).
En conséquence, la CR du DLR confirme le résultat acquis sur le terrain.
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Reprise Affaire N° 53 : Rencontre N° 25857743 : O. Vaulx – Meyzieu 2 – U15 – D2 – Poule A
Motif : Joueur susceptible d'être suspendu – Rencontre du 11/11/2023
Dossier dont se saisit la Commission des Règlements
La Commission des règlements se saisit du dossier et demande au club de O. Vaulx de lui indiquer la façon dont le joueur CHEIH Rydje Nasri licence n° 21395438 suspendu 3 matchs fermes plus l'automatique avec date d'effet le 05/11/2023 dont la sanction a été purgée, le plus tôt possible et avant le 11/12/2023 à 12 H sous peine d'une amende de 33 euros.
Sans réponse du club de O. Vaulx et après vérification des feuilles de matchs de l'équipe, de O. Vaulx le joueur CHEIH Rydje Nasri licence n° 21395438 suspendu 3 matchs fermes plus automatique a participé au match du 11/11/2023 Vaulx Olympique1 – Meyzieu 2 et a purgé une partie de sa suspension lors des rencontres :

AS Ecully 1 – Vaulx Olympique le 18/11/2023
Vaulx Olympique 1 – Sporting Nord Isere le 02/12/2023
Sud Lyonnais – Vaulx Olympique le 09/12/2023.

Le joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre du 11/11/2023

En conséquence, la CR du DLR donne match perdu au club de Vaulx Olympique (- 1pt) reporte le gain du match au club de Meyzieu 2 (3 pts) sur le score de 1 à 0, amende le club de Vaulx Olympique de la somme de 75 euros pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 33 euros pour non réponse à la demande de la commission.
De plus la CR suspend le joueur CHEIH Rydie Nasri licence n° 21395438 un match ferme avec date d'effet 26/12/2023
Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).
Toutefois pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision

Le Président
Bernard COURRIER

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD

R1 – 7 RHODANIENS AUX FORTUNES DIVERSES

Sept équipes du District évoluent cette saison dans le championnat de R1, soit l'élite régionale, répartis dans deux des trois poules de ce niveau. Dans la B, la réserve du FC Villefranche mène la danse, deux points devant le SA Thiers et loin devant la meure des poursuivants. Invaincues en dix matchs, les deux semblent partis pour se disputer la première place. A distance respectable et avec un match de plus, on retrouve le FC Saint-Cyr, troisième et auteur de bons débuts à ce niveau pour un promu.
Quant à la réserve de Lyon-la-Duchère, elle est pour l'instant préoccupée par son maintien.
Trois formations rhodaniennes figurent dans la poule C.
Après un très bon départ, les CS Neuville, également promu, s'est fait décrocher du podium, alors que la réserve du FC Vaulx est en milieu de tableau. Plus compliquée est la situation de l'Olympique Lyon Sud, avant dernier de cordée à mi-parcours. Il restera onze matchs à tous pour valider leurs ambitions ou sauver ce qui peut l'être. Sachant que seulement deux équipes sur les trois poules monteront en N3 en fin de saison et que cinq par poule descendront.

Denis DUPONT

R1 - POULE B

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	FCVB 2	26	10	8	2	0	0	30	6	0	24
2	THIERS S.A	24	10	7	3	0	0	21	9	0	12
3	F.C. ST CYR AU MONT	19	11	5	4	2	0	17	11	0	6
4	LAPALISSE AA	15	11	4	3	4	0	15	16	0	-1
5	GRAND OUEST ASSOCIAT 2	14	11	3	5	3	0	19	16	0	3
6	MONISTROL US	14	11	4	2	5	0	14	17	0	-3
7	BLAVOZY U.S.	13	11	4	1	6	0	7	14	0	-7
8	VICHY R.C.	11	10	3	2	5	0	13	21	0	-8
9	LYON LA DUCHERE 2	10	10	2	4	4	0	19	25	0	-6
10	O.SALAISE RHODIA	10	11	2	4	5	0	15	21	0	-6
11	AC. SP. MOULINS FOOT	7	8	2	1	5	0	7	13	0	-6
12	MISERIEUX TREVOUX AS	5	10	0	5	5	0	12	20	0	-8

R1 - POULE C

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	GRENOBLE FOOT 38 2	26	11	8	2	1	0	33	12	0	21
2	RHONE VALLEES FC	26	11	8	2	1	0	28	13	0	15
3	SEYSSINET AC	24	11	8	0	3	0	30	13	0	17
4	CS NEUVILLOIS	20	11	6	2	3	0	22	11	0	11
5	FC D'ANNECY 2	18	10	5	3	2	0	17	11	0	6
6	FBBP 2	15	11	5	0	6	0	22	23	0	-1
7	VAULX E.VELIN 2	15	11	4	3	4	0	14	16	0	-2
8	CLUSES SCIONZIER FC	14	10	4	2	4	0	17	15	0	2
9	LA TOUR ST CLAIR FC	10	11	3	1	7	0	17	31	0	-14
10	AIX LES BAINS FC	8	9	2	2	5	0	12	21	0	-9
11	O. LYON SUD	4	11	1	1	9	0	12	34	0	-22
12	ECHIROLLES FC	2	11	0	2	9	0	7	31	0	-24

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08**
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Président : M. Eric GRAU
Membres du Comité Directeur : M. Roger ANDRE – M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI
Membres représentant des clubs et autres personnalités : Md Sabrina GEORGET, Secrétaire – Md Cécile GARCIA – Md Melissa CHRISTIN - M. André QUENEL – M. Jean-Marie SANCHEZ – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres – M. Guy CASELLES – M. Bruno BENOIT, Instructeur – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIETMANN, représentant des éducateurs – M. Bruno BENOIT, Instructeur
Absences excusées : M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI - M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres

*La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district **«district@lyon-rhone.fff.fr»)** de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « **discipline@lyon-rhone.fff.fr** ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.*

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.
La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2022/2023 du DLR, de la page 144 à 150

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :
- Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

- Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline.
Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.
De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.
Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match N°25852547 – Séniors - D3 - POULE A du 10 Décembre 2023 C. LYON OUEST (516533) // CHAMBOST (548271)
Objet : Mauvais comportement d'un dirigeant
CLUB : C. LYON OUEST (516533)
Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de ***C. LYON OUEST (516533)*** de lui fournir un rapport détaillé sur le comportement inapproprié de l'homme identifié comme dirigeant du club envers l'arbitre et de nous indiquer son identité au plus tard pour **le mardi 26 décembre 2023 à 9h00.**
NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.
Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président **S. GEORGET – Secrétaire**

Match N°27208842 FEMININES - U15 D1 A 8 - Poule B du 17 Décembre 2023 GFC (560780) // FEYZIN (504739)
Objet : Acte de brutalité
CLUB : GFC (560780)
Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de ***GFC (560780)*** de lui fournir un rapport détaillé sur les incidents qui ont entrainés l'arrêt prématuré de la rencontre précitée au plus tard pour **le mardi 26 décembre 2023 à 9h00.**
NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.
Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

E. GRAU - Président **S. GEORGET – Secrétaire**

Match N°25857709 – U20 - D1 - Poule A du 16 Décembre 2023 RILLIEUX O. (517825) // FEYZIN CBE (504739)
Objet : Incident après match
CLUB : RILLIEUX O. (517825)
Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de ***RILLIEUX O. (517825)*** de lui fournir un rapport détaillé sur les incidents qui se produits après la rencontre mettant en cause vos supporters et un joueur du club visiteur au plus tard pour **le mardi 26 décembre 2023 à 9h00.**
NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.
Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

GRAU - Président **S. GEORGET – Secrétaire**

CONVOCATION A AUDITION AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTIONS

AFFAIRE INST. N°28

Match N° 27208830 – U15F – D1 à 8 – Poule B du 02 décembre 2023 – FC LYON CX ROUSSE // FC FRANC LYONNAIS

Motifs : Match arrêté – échanges de coups

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mardi 09 janvier 2024 à 18H45.**

Arbitre bénévole : M. Alexis LEROY - **licencié mineur accompagné de son représentant légal**

CLUB : FC LYON CROIX ROUSSE (564593)

Président : M. Laurent GUILHERMET ou son représentant

Educateur : Mme Alissia DEBORD

Joueuse N°7 – Mme Linda BELHADJ - **licenciée mineure accompagnée de son représentant légal**

CLUB: F.C. FRANC LYONNAIS (551420)

Président : M. Frédéric PIDOUX ou son représentant

Educateur : M. Julien ROZIER

Joueuse N°3 – Mme Tess CHENEVIER - **licenciée mineure accompagnée de son représentant légal**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **S. GEORGET – Secrétaire**

AFFAIRE INST. N°29

Match N° 25850433 – Séniors – D3 – Poule E du 03 décembre 2023 – ENT. S. CHARLY // ENT. S. FRONTONAS

Motifs : Match arrêté

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mercredi 10 janvier 2024 à 19h00.**

Arbitre officiel : M. Amirouche DOUFENE

CLUB : ENT. S. CHARLY (504416)

Président : M. Patrick SAUCILLON ou son représentant

Educateur : M. Julien REY

Joueur N°1 – M. Gloire BOUMBA ; Joueur N°4 – M. Jordan ANDZAMA ; Joueur N°10 – M. Aumar DIALLO ; Joueur N°11 – M. Loris CHAUSSENDE

CLUB: ENT. S. FRONTONAS (531455)

Président : M. Jullien BOFFA ou son représentant

Educateur : M. Jocelyn MARTINEZ

Joueur N°1 – M. Julien BLANC ; Joueur N°7 – M. Adel ZAIDI ; Joueur N°9 – M. Samuel MOUROUVIN

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **S. GEORGET - Secrétaire**

CONVOCATION A AUDITION AFFAIRES DISCIPLINAIRES NON SOUMISES A INSTRUCTIONS

AFFAIRE N°C06 (nouvelle convocation)
Match N° 25849870 – Séniors – D1 – Poule A – du 18 novembre 2023 – FC GERLAND / CRAPONNE AS
Motif : Comportement déplacé envers un officiel
Madame, Monsieur,
La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mardi 09 janvier 2024 à 18h00.**

Arbitre officiel : M. Riwan CHATMI
Arbitre assistant : M. Judicaël ABBEZOT

CLUB : FC GERLAND - 533109
Président : M. Nadjib MAAREF – ou son représentant
Educateur : M. Djilali SEGHIER – **Présence obligatoire**
Dirigeants : M. Abdelkrim GUERRI et M. Lounis HABHOUB - **Présence obligatoire des 2 dirigeants**

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **S. GEORGET – Secrétaire**

AFFAIRE N°C09
Match N° 25849895 – Séniors – D1 – Poule A – du 10 décembre 2023 – VAULX OLYMPIQUE / AS BELLECOUR
Motif : Comportement déplacé envers un officiel
Madame, Monsieur,
La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, conformément aux dispositions de l'articles **3.3.4.2.1** du Règlement Disciplinaire de la F.F.F, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **mercredi 10 janvier 2024 à 18h00.**

Arbitre officiel : M. Riwan CHATMI
Arbitre assistant : M. Abdenour DOUFENE

CLUB : VAULX OLYMPIQUE - 528353
Président : M. Tazghat FARTAS– ou son représentant
Educateur : M. Sélim MERABAI
Délégué : M. Abdelkader BOUHARRAS

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.
Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président **S. GEORGET - Secrétaire**

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.
Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 18 Décembre 2023

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean Philippe KAPP - Membres

DOSSIER N° AR 2
APPEL DU CLUB LATINO A. F. C. DE LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS
DATE DE PUBLICATION : 30 Novembre 2023 - P.V. N° 625
DATE DU MATCH : 12/11/2023 - MATCH N° : 27133149
CATÉGORIE : SÉNIORS - D4 - POULE B
CLUBS : LATINO A. F. C. DE LYON 2 (581484) / GRPE S. DE CHASSE S/RHONE 2 (504252)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Joueur suspendu

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB LATINO A. F. C. DE LYON
M. le Président : Victor SANCHEZ ARDILA - Licence N° 2588656024
M. le Dirigeant : Ricardo DURAN FERNANDEZ - Licence N° 2547645403

POUR LE CLUB GRPE S. DE CHASSE S/RHONE
M. le Président : Alain CHRISTIN, représenté par M. Jordan LUCIDI - Carte d'Identité N° 100638101908
M. l'Educateur : Mourad SADIA - Licence N° 2568631062

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :
CONSIDERANT que le club de LATINO A. F. C. DE LYON interjette appel de la décision de première instance,

CONSIDERANT que le joueur YANEZ Luis Antonio licence n° 2544308168 du club LATINO A. F. C. DE LYON a été suspendu 3 matchs fermes plus automatique avec date d'effet le 03/04/2023,

CONSIDERANT que le joueur du club LATINO A. F. C. DE LYON a régulièrement purgé sa sanction lorsque celui-ci à repris la compétition avec l'équipe 1 de son club,

CONSIDERANT que ce même joueur n'avait pas totalement purgé sa sanction lorsque celui-ci à repris la compétition avec l'équipe 2 de son club,

CONSIDERANT que parmi les rencontres sensées avoir permis la purge de sa sanction avec l'équipe 2, se trouve une rencontre non jouée suite à une forfait d'une équipe de la poule,

CONSIDERANT que seules les rencontres effectivement jouées doivent être prises en compte dans le décompte au sens des articles 226-1 des Règlements Généraux de la FFF et 16 alinéa 5 a des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1ère instance pour dire :

Réserve d'après match du club de GRPE S. DE CHASSE S/RHONE par courriel en date du 13/11/2023
Le club de GRPE S. DE CHASSE S/RHONE porte réclamation sur la participation du joueur YANEZ Luis Antonio licence n° 2544308168 du club LATINO A. F. C. DE LYON suspendu 3 matchs fermes plus automatique avec date d'effet le 03/04/2023.
Donne match perdu au club de LATINO A. F. C. DE LYON (- 1 pt),
Reporte le gain du match au club de GRPE S. DE CHASSE S/RHONE (3 pts) sur le score de 0 à 0,
Amende le club de LATINO A. F. C. DE LYON de la somme de 75 euros pour avoir fait participer un joueur suspendu plus 50 euros de remboursement au club de GRPE S. DE CHASSE S/RHONE.
Suspend le joueur YANEZ Luis Antonio licence n° 2544308168 1 match ferme avec date d'effet le 04/12/2023
Impute au club LATINO A. F. C. DE LYON la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 18 Décembre 2023

Présents :
M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI, M. Jean Philippe KAPP - Membres

DOSSIER N° AD 4
APPEL DU CLUB SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 30 Novembre 2023 - P.V. N° 625
DATE DU MATCH : 05/11/2023 - MATCH N° : 25864513
CATÉGORIE : FÉMININE - D1 - POULE A
CLUBS : OLYMPIQUE LYON SUD 1 (520061) / SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013 2 (580984)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Sanction d'une joueuse

Voir notification dans Footclubs

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 13 Décembre 2023

DOSSIER N° AR 3
APPEL DU CLUB C. LYON OUEST S.C. CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS
DATE DE PUBLICATION : 7 Décembre 2023 - P.V. N° 626
DATE DU MATCH : 19/11/2023 - MATCH N° : 27153170
CATÉGORIE : U20 - D2 - POULE C
CLUBS : C. LYON OUEST S.C. 1 (516533) / J.S. IRIGNY 1 (514696)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Formulation réserve

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :
Le Lundi 22 Janvier 2024 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB C. LYON OUEST S.C.
M. le Président : Jean Jacques RICHARD ou son représentant
M. l'Educateur : William MONTAVIT
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB J.S. IRIGNY
M. le Président : François BOUZERAIT ou son représentant
M. l'Educateur : Toufic AMEUR
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 15 Décembre 2023

DOSSIER N° AR 4
APPEL DU CLUB F. C. MONT BROUILLY CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS
DATE DE PUBLICATION : 14 Décembre 2023 - P.V. N° 627
DATE DU MATCH : 12/11/2023 - MATCH N° : 25854972
CATÉGORIE : SÉNIORS - D1 - POULE A
CLUBS : J.ST.O. GIVORS 1 (547090) / F. C. MONT BROUILLY 1 (551625)
MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Joueur suspendu

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :
Le Lundi 22 Janvier 2024 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB J.ST.O. GIVORS
M. le Président : Jérôme CHABRIER ou son représentant
M. l'Educateur : Olivier GEORGES
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB F. C. MONT BROUILLY
M. le Président : Fabrice BOISSET ou son représentant
M. l'Educateur : Raphael VERNUS
Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission des Règlements

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13**
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Présents :
Président : Laurent CHABAUD
Membres : Edouard MARTIN DA JUSTA, Armand KAYADJANIAN, Olivier LANDY, Nourredine ERRACHIDI.
CTDA : Jean Claude LEFRANC

DECISIONS

DEMANDE DE RAPPORT :
BELMAHI Ismail et GHERMOUL Hocine : Une demande de rapport vous a été faite par mail. Réponse impérative à nous faire parvenir pour le lundi 2 janvier 2024.

RESERVE TECHNIQUE NO 1 :
Rencontre n°25903020 entre VENISSIEUX FC 2 et LENTILLY ST PIERRE 1 ; FUTSAL D1 poule U, disputée le 25/11/2023.
Ø **Décisions :**
Par ces motifs, ladite Commission jugeant en première instance :
- DIT LA RESERVE IRRECEVABLE SUR LA FORME,
- CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,
- impute les frais de dossier au club plaignant (LENTILLY ST PIERRE),
- transmet la copie du dossier à la Commission Sportive pour HOMOLOGATION du résultat,

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel selon les dispositions prévues à l'article 13 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football (Titre II « Règlements sportifs »).

Laurent CHABAUD – Président

Amadeu DO REGO – Secrétaire

RESERVE TECHNIQUE NO 2 :
Rencontre n°27181111 entre MENIVAL FC 1 et C LYON OUEST SC 1 ; U17 D3 poule D, disputée le 10/12/2023.
Ø **Décisions :**

Par ces motifs, ladite Commission jugeant en première instance :
- DIT LA RESERVE IRRECEVABLE SUR LA FORME,
- CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN,
- impute les frais de dossier au club plaignant (C LYON OUEST SC),
- transmet la copie du dossier à la Commission Sportive pour HOMOLOGATION du résultat,

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel selon les dispositions prévues à l'article 13 des Règlements Généraux du District de Lyon et du Rhône de Football (Titre II « Règlements sportifs »).

Laurent CHABAUD – Président **Amadeu DO REGO** – Secrétaire

COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres et observateurs :
Mohamed FERGATI : Reçu certificat médical.
Mickael FUENTES : Demande transmise a L. CHABAUD.
Moulay HAMAIZI : Reçu certificat médical.
Remy LENOBLE : Reçu certificat médical.
Annie ROS : Reçu certificat médical de reprise.

Désignation des clubs :
FC HAUT LYONNAIS : Demande d'arbitre assistant pour rencontre U20 du 10/02. Transmis au désignation U20.
FC HAUT LYONNAIS : Demande d'arbitre assistant pour rencontre U20 du 10/02. Pas de possibilité en U17.
FC POINT DU JOUR : Demande concernant des frais d'arbitrage. Enquête en cours.
CO ST FONS : Demande concernant des frais d'arbitrage. Enquête en cours.

AGENDA

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JANVIER 2024 :
Stage arbitres D1 – Lieu : Ferme Jean Recorbet - Lac des Sapins à CUBLIZE (69)

SAMEDI 13 JANVIER 2024 :
Assemblée Générale mi- saison JAD U17 (8h30 à 12h30) – siège DLR
Stage annuel arbitres D3 (de 14h30 à 18h30) - siège DLR

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 :
Assemblée Générale mi- saison JAD U15 (8h30 à 12h30) – siège DLR
Stage annuel arbitres U20 (de 14h30 à 18h30) - siège DLR

SAMEDI 17 FEVRIER 2024 :
Stage annuel arbitres AA D1 – AA D2 (de 14h30 à 18h30) – Lieu à préciser

DIMANCHE 18 FEVRIER 2024 :
Stage annuel arbitres D4 – D5 (de 8h30 à 12h30) – siège DLR

DIMANCHE 25 FEVRIER 2024 :
Stage annuel arbitres toutes catégories (session de rattrapage sauf D1) (8h30 à 12h30) – lieu à préciser

RECRUTEMENT ARBITRES

Formation initiale des arbitres :
Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site de la LAURAFOOT : https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres

Dates des sessions « Formation Initiale des Arbitres » (FIA) - Section District de Lyon et du Rhône :
Vous retrouverez ci-dessous les dates des prochaines sessions FIA organisées par le District de Lyon et du Rhône. Vous retrouverez ces dates sur le site de la LAURAFOOT (lien ci-dessus) parmi les autres sessions organisées par les différents districts de la Ligue :

3ème session de recrutement (Effectif maxi = 30)
Lieu et dates des séances (1 à 6) : **Club hôte : Siège DLR** (30, allée Pierre de Coubertin – 69 007 LYON)
Date : Du jeudi 27 décembre au samedi 30 décembre 2023

4ème session de recrutement (Effectif maxi = 30)
Lieu et dates des séances (1 à 6) :
Club hôte : SAONE MONT D'OR FC (stade Joanny Dufresse – rue Gabriel Péri – 69270 COUZON AU MONT D'OR)
Date : Samedi 27 janvier, dimanche 28, samedi 3 février, Dimanche 11 février 2024

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,
Ayez toujours le réflexe : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil

Cotisation UNAF Saison 2023/2024 : L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres
Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil)
Le montant des cotisations reste inchangé : 33 euros (jeunes moins de 23 ans)
46 euros (adultes).
Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents : Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).
Contactez **Guillaume LIONNET au 06.15.34.70.50** ou **Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85**
Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, …
Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter : Web : https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil
Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Président : Lakhdar TOUATI.
Vice-Président : Alain BARBIER.
Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER
Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON
Membres : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.
Absents excusés Virginie LAGRANGE.
Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission des Compétitions*.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE :

- Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

- Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

- Période ROUGE : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : ***modification interdite sauf accord explicite de la Commission des Compétitions*.**

La commission constate de plus en plus de demandes de modifications interdites en période rouge. Nous vous informons que celles-ci ne seront plus prises en compte à l'exception :

Force majeure (infrastructure / terrain / Laurafoot).
Arrêtés municipaux.
Changement du lieu de la rencontre.

ATTENTION : En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

Nous rappelons cependant que les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'Informer par mail et téléphone la commission des Compétitions, l'adversaire et les officiels.

TERRAINS IMPRATICABLES

***Art. 6 des RS :**

CAS PARTICULIER : Les horaires U20, U17 et U15 « masculins et féminins » seront ramenés de 15h30 à 15h15 … les journées du mois de décembre, ce pour que les matchs puissent se terminer sans l'appui de l'éclairage du stade.

***Art. 18 des RS : TERRAINS IMPRATICABLES - PRÉSERVATION / ARRÊTES MUNICIPAUX :**

1. Les Clubs visités devront faire tout leur possible pour que les rencontres aient lieu aux dates prévues.
2. L'arbitre est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable. En cas de mauvaises conditions atmosphériques, survenant après le vendredi 15 heures, seul le Comité Directeur, pourra prendre la décision du report général des matches, par voie de presse, et ce, pour l'ensemble du territoire du DISTRICT.
3. **En cas d'intempéries, les clubs doivent envoyer l'arrêté municipal 48 heures avant le coup d'envoi, pour le week-end avant vendredi 15 heures (si la Mairie dispose d'une convention avec le DLR). Si cet arrêté arrive au District après ce délai, et ce jusqu'à 4 heures du coup d'envoi, les clubs devront aviser le délégué de secteur qui se déplacera sur les terrains**. Le délégué jugera sans appel, et en cas de report, vérifiera que le club recevant dispose d'un arrêté municipal affiché à l'entrée du stade**. Le Club veillera à prévenir l'arbitre, l'adversaire (par téléphone et mail) et la Commissions de Compétitions (par mail). Le District de Lyon et du Rhône se réserve le droit d'envoyer un délégué de secteur qui, assisté d'un représentant de la Mairie vérifiera l'état des terrains.**
4. Lorsqu'un Club aura déclaré son terrain impraticable dans les conditions décrites ci-dessus, le DISTRICT pourra, éventuellement, procéder à une enquête approfondie, et le cas échéant, décider que l'arbitre jugera lui-même de l'impraticabilité du terrain.
5. L'équipe qui refuserait de jouer aura match perdu par forfait

DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCHS

Pour une meilleure organisation des championnats, nous demandons à tous les clubs de **répondre rapidement aux demandes de modifications de matchs émises sur Footclubs.**

ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.
L'homologation par la commission des Terrains du DLR fait autorité.
Toute Attestation incomplète (N° Affiliation FFF / N° du terrain / Nom du stade) ne sera pas prise en compte.

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.
Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.
La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).
Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :
Féminines U15 D1 à 8, Poule A, Match n°27208340 du 10/12/2023 : SC Bron T. 1 – Ev. De Lyon 1
Futsal D1, Match n°25903032 du 10/12/2023 : Foot Salle Civrieux 2 - Ent. Montchat Plvpb 1
Pratique Futsal U15, Poule A, Match n°27256417 du 10/12/2023 : A. Futsal De Vaulx E 1 - Grand Ouest Association 1

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :
Vétérans, Match n°27130418 du 01/12/2023 : FC Gerland Lyon 35 – Bron Grand Lyon 35
U17 D3, Poule E, Match n°27188772 du 03/12/2023 : Chassieu Décines FC 3 – Feyzin CBE 1
Féminines U15 D1 à 8, Poule B, Match n°27208322 du 02/12/2023 : Eveil de Lyon 1 – Pt de Cheruy 1
Futsal D3, Poule B, Match n°27219889 du 03/12/2023 : Jons ASC 1 – FC Jonage 2
Pratique Futsal U18, Poule A, Match n°27255792 du 03/12/2023 : Plcq-Forez Futsal 21 – Plvpb 21
Pratique Futsal U15, Poule A, Match n°27255860 du 03/12/2023 : Vénissieux FC – AS Martel Caluire 1
Chmpt D1 Futsal Féminin, Match n°27443138 du 02/12/2023 : Futsal O. Rivois 1 – Lyon Moulin A Vent 1
1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 7-03 des Règlements sportifs, page 110 de l'annuaire :
Féminines U15 D1 à 8, Match n°27208826 du 25/11/2023 : A.S. De Montchat Lyon 1 - FCLCR 1

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 07-03 des règlements sportifs page 110 de l'annuaire :
U15 D4, Poule G, Match n°27202491 du 18/11/2023 : Grand Ouest Association 5 – Vaulx Olympique 2
Féminines U15 D1 à 8, Match n°27208297 du 18/11/2023 : Vénissieux FC 1 – Pont de Cheruy 1
Futsal D1, Match n°25902995 du 18/11/2023 : A. Futsal De Vaulx E 2 – Foot Salle Civrieux 2
Pratique Futsal U18, Poule B, Match n°27280867 du 19/11/2023 : A. Futsal De Vaulx E 22 – Foot Salle Civrieux 22

En vertu de l'article 7-03 des règlements sportifs, page 110 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 150 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le mardi 26 décembre 2023, 14 heures :
Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :
U15 D4, Poule F, Match n°27204238 du 11/11/2023 : Chazay d'Azergues 1 – FC Pontcharra St L 2
Féminines U15 D1 à 8, Poule B, Match n°27208816 du 11/11/2023 : AS de Montchat Lyon 1 – US Millery Vourles 1
Chmpt D1 Futsal Féminin, Match n°27443135 du 12/11/2023 : O. Lyon Sud 1 - Foot Salle Civrieux 1

FORFAITS

DATE	EQUIPE FORFAIT	AFFILIATION	CATEGORIE	NIVEAU	POULE	N°MATCH
16/12/2023	**FCLP 1**	582743	Féminines Séniors à 11	D2	A	26907573
16/12/2023	**El.S. De Gleize 1**	523647	U17	D3	A	27185849
16/12/2023	**Hauts Lyonnais 2**	563791	U17	D3	B	27187296
16/12/2023	**Grand Ouest Associat 5**	560508	U15	D4	G	27202496
17/12/2023	**J.S. Irigny 1**	514696	U17	D3	E	27188825
17/12/2023	**Cloch. Vaux Beaujolais 1**	521545	Séniors	D3	B	25855286
17/12/2023	**FC Point Jour 3**	509685	Séniors	D4	G	27179694

Les membres de la Commission vous présentent leurs meilleurs Vœux de Bonheur, de Santé et de Réussite… Bonnes Fêtes de fin d'Année !!!

HOMOLOGATION TOURNOIS

552780 - SC BIGARREAUX : U9 et U11 le 13 janvier 2024, U13 le 14 janvier 2024.
552157 - FC PAYS D'ARBRESLE : U11 le 27 décembre 2023, U13 le 28 décembre 2023.
541895 - FC PONTCHARRA ST LOUP : U11 le 13 janvier 2024, U13 le 14 janvier 2024.
548271 - CHAMBOST ALLIERES ST JUST : U9 et U11 le 27 janvier 2024, U13 le 28 janvier 2024.
504256 - FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS : U11F et U13F le 21 janvier 2024.
561132 - SAONE MONT D'OR : U11 et U13 le 6 et 7 janvier 2024.
546317 - CHAPONNAY MARENNES : U9 le 7 janvier 2024.

COMMISSION FOOT FEMININ

Tél **04 72 76 01 10**
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Présidente : Lydie DI RIENZO
Membre de la Commission : Sylvie Platroz, Patrice Montagnon, Annick Di Stéphano, Serge Gourdain, Nasserdine Djoued, Julien Rozier, Flavien Weisslinger

QUELQUES RAPPELS

- Les championnats féminins sont désormais gérés par la commission des Compétitions
- Les demandes & correspondances doivent être effectuées par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Féminines (feminine@lyon-rhone.fff.fr).
- Votre correspondant est Patrice Montagnon pour toute demandes d'informations concernant le football féminin (04.72.76.01.10)

CHAMPIONNATS 2023 / 2024

Retrouvez les informations concernant les équipes engagées sur le site du district /EPREUVES
Et les infos diverses sur le PV, COMMISSIONS DES COMPETITIONS

RAPPEL DES REGLEMENTS
Nous rappelons que les sur classements autorisés sont : 3 U9 F en catégorie U11 F
3 U11 F en catégorie U13F
3 U13 F en catégorie U15F
3 U15 F en catégorie U18F

Nous rappelons que les sous classements autorisés sont : 3 U12 F en catégorie U11F
3 U14 F en catégorie U13F

MUTATIONS / 4 JOUEUSES DONT 1 MUTATIONS HORS PERIODES

Foot à 8 : U11F/U13F/U15Fet SENIORS F
Le nombres de joueuses minimum pour que le match se déroule est de 6 joueuses
Vous pouvez trouver les lois du jeu sur le site du district /foot animation et règlements foot à 8

Les équipes ne respectant pas ces directives seront convoquées systématiquement à postériori par la Commission foot féminin et la commission des règlements dans les locaux du District

FOOT LOISIR FEMININ

14 équipes se sont engagées sur le Challenge football féminin. Renseignement auprès de la Commission Loisir (Gérard Meï).

FUTSAL FEMININ

Coupe de Lyon du Rhône futsal seniors F : Date le 14 janvier 2024
Coupe de Lyon et du Rhône Futsal U15F et U18F : – Date prévue : le 14/01/2024 – Lieu à confirmer

Tirage fait ce 12 décembre. Disponible sur le site du district

AGENDA

TOUTES FOOT – SAISON 2
L'appel à projet a pour objectif de récompenser l'engagement des clubs, districts et ligues pour une plus grande mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance
A vous de jouer !
Retrouver le lien sur le site du district- Pratique/féminine/actualités

CHALLENGE PASSION U7/U9F : Le samedi 13 janvier 2024 - SUN SET SOCCER , 37 rue du traité de rome - 69780 Mions

CHALLENGE PASSION U11F : Le samedi 20 janvier 2024 - SUN SET SOCCER, 37 rue du traité de rome - 69780 Mions

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion lundi 18 décembre 2023

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT
Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M.Thierry BOLZE, Elabo ELLOH, M. Nasserdine DJOUED, M. Yacine FE-KRANE.

MESSAGE TRES IMPORTANT A L'INTENTION DE TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhône.fff.fr
Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission futsal .

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE :
- Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

- Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.
- Période ROUGE : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 16h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission futsal .
Nous rappelons cependant que les changements du gymnase au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge mais les clubs ont obligation d'Informer la commission de futsal , l'adversaire et les officiels. Pour une meilleure organisation des championnats, nous demandons à tous les clubs de répondre rapidement aux demandes de modifications de matchs émises sur Footclubs.

Les horaires réglementaires sont les suivants : (article 5 des règlements sportifs)
Vendredi : 18h à 21h45
Samedi : 10h à 21h45
Dimanche : 10h à 19h
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h
Ces horaires autorisés ne nécessitent pas l'accord écrit de l'adversaires sous réserve d'être dans la zone verte .

DEMANDE DE MODIFICATION DE MATCHS

Pour une meilleure organisation des championnats, nous demandons à tous les clubs de répondre rapidement aux demandes de modifications de matchs émises sur Footclubs

CHAMPIONNAT SENIORS

Courriers reçus : Futsal Muroise / Nouvelle génération / FCVB / Vaulx United **Lu et noté**
Le club FCVB est remplacé **par CCDSN BAVAGS.**

D3 : TOUS LES MATCHS A DOMICILE DE **AC *OULLINS*** SE DEROULERONT A HUIS CLOS
(Décision de la commission de discipline)

LA Commission Futsal *félicite le club de* ***Lyon 8*** *pour le parcours de* ***CN accession au 32 de final le 20 JANVIER 2024,*** *Qui démontre une fois encore* ***la qualité*** *du* ***championnat du district de Lyon et du Rhône****.*

COUPES DLR FUTSAL

COUPE DE LYON et du RHONE BARRAGES SENIORS
Tirages au sort des barrages du 18 décembre par le comité directeur :
GOAL3 / CHA ou Nouvelle Génération
TERNAY / OL2
FTJ / st genis Laval
Les rencontres se dérouleront le week-end du 13/14 Janvier 2024.

Suite à la décision de la commission de discipline les clubs suivants sont interdits de participer à la coupe pour la **saison 2023/2024. Futsal de VAULX / ALF / MIONS**.
En conséquence : Moulin à vent, Ternay et Condrieu sont qualifiés pour le tour suivant.

COUPE DE L'AVENIR barrages SENIORS
Tirage au sort par le comité directeur
Civrieux 3 / Chasse Rhône
ASC JONS / LYON 8 2.
Sud Azergues Foot / AS Martel Caluire 3
Futsal Club Mornant / Chassieu Décines FC
FC GERLAND / US OUSET LYONNAIS – VAUGNERAY
CHA Heyrieux ou Nouvelle Génération 1 / Caluire Martel 5
Futsal Civrieux Azerque2 / AC MEYZIEU.
Les autres Clubs sont EXEMPTS.

CHAMPIONNATS/ COUPES FUTSAL FEMININ

Rappel du règlement du championnat : A la fin des matchs aller, un classement sera établi. Les cinq premiers se disputeront une poule élite qui se déroulera les ; 10/3, 24/3, 07/04, 28/04 et 05/05
Les quatre autres équipes disputeront une poule excellence les :10/03, 24/03, et 07/04

N'oubliez pas d'utiliser la FMI pour les résultats et la feuille de match

COUPE DE LYON et du RHONE – FUTSAL FEMININ SENIORS
La coupe annuelle futsal féminin se déroulera : **le 14 janvier 2024 à Civrieux d'Azergues, l**e programme vous sera adressé par mail le mardi 26 /12/2023.

COUPE DE LYON et du RHONE U18 F et U15 F
Le dimanche 14 janvier à : Gymnase Gabriel Rosset : 15 avenue du château Lyon 7éme. Début 8H30**.**

Le planning vous sera transmis par mail **26 /12 /023.**

CHAMPIONNAT ET COUPES JEUNES

Challenge U15
Tirage au sort des ½ Finales par le comité directeur :
Martel Caluire **/** GOAL FUTSAL
Moulin à vent **/** grand ouest Association

COUPE DE LYON et du RHONE U18
Tirage au sort des ½ finales du District de Lyon et du Rhône
FUTSAL VAUX / GOAL FUTSAL **ou** ALF
FC VAULX / Civrieux.

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél **04 72 76 01 05**
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 19 décembre 2023

Président : Mr Gerard Meï
Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De Oliveira, Fabien Jaspero

Prochaine réunion le mardi 09/01/2024

FOOT LOISIR A 11 ET A 8

Equipes suspendues :
Les équipes **Corbas 2 et MED FC** sont suspendues de toute compétition jusqu'à nouvel ordre, à la date du 21 novembre 2023.
Aucunes rencontres ne doivent être effectuées contre celles-ci. Motifs : absence de licences ou/et défaut trésorerie

32eme coupe loisir
Match a jouée au plus tard le 22/01/2024
Tirage des 16 eme le 23/01/2024

Modification numéro correspondant
Suite a une erreur : ASUL 4 - Eric Duman : 06 18 33 22 65

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du jeudi 14 décembre 2023

Présents : G. PISTOL – G. SEVE – A. FEZZA – F. BEDIAT – D. COMBIER – C. ROBERT-C. PERROT
Excusés S. BOISSET- Z. BENSLIMANE

Tél. présidente : 06 78 61 00 66
Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, 535 avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône

Tout engagement en football d'animation ou coupes à 11 doit IMPERATIVEMENT parvenir par mail au groupement à cette adresse : beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Courrier :
BELIGNY : Lu et noté pour les U11
St FORGEUX : Nous prenons note de votre demande en U13
RENEINS VAUXONNE : Nous prenons note de votre demande en U13
DENICE ARNAS : lu et noté pour les U11.
BELLEROCHE : lu et noté pour les U11 / Lu et noté pour les U7
FCVB : lu et noté pour les U11 féminines
TERNAND : toute modification concernant la coupe Magat, Vignerons, U17, U15 doit se faire au Groupement Beaujolais. Nous prenons en compte votre demande.

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

Journées programmées saison 2023-2024 : 10/02 - 16/03/24 (Festianimation) – 06/04/24 – 04/05/24 (Festianimation) –08/06/24 (JND).

COMPTE RENDU U7 SAMEDI 9 DECEMBRE 2023
FESTI-ANIMATION à ST GEORGES de RENEINS :
17 équipes : toutes présentes, Merci à Tous les Clubs pour votre ponctualité,
Un grand MERCI au Club du FC RENEINS VAUXONNE pour le prêt de leurs installations, à leurs dirigeants, éducateurs et joueurs U17 qui ont pleinement aidés à la réussite de cette matinée,
Malgré un temps incertain, les jeunes joueurs ont pu participer aux matchs et animations proposées,
Merci à Gaétan HALLIER, référent District pour le Groupement Beaujolais, pour sa présence tout au long de cette matinée,
FESTI-SALLE à MONSOLS : 8 équipes – tous présents - Feuille Bilan + Feuilles effectifs OK
FESTI-FOOT à POMMIERS : 10 équipes présentes - 2 équipes PONTCHARRA ST LOUP -
Feuille Bilan + Feuilles effectifs OK

En attente Plateaux à BELLEROCHE et SUD AZERGUES

RAPPEL DU REGLEMENT :
4 Joueurs + 2 Remplaçants par équipe - 5 Matchs de 8 Minutes - **Dimension du terrain :** 20 m x 30 m
Zone des 8 m : La relance protégée : lorsque le gardien de but a le ballon dans les mains,
L'ensemble de l'équipe adverse doit se trouver en dehors de la zone des 8 m
A chaque plateau les clubs doivent fournir la fiche d'effectifs.
Ces fiches-là ainsi que la fiche de bilan doivent être envoyées au groupement dans les 48 h par le club recevant par courrier. Seules ces feuilles seront officielles.

COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

Journées programmées pour la saison 2023-2024 : 10/02/24– 09/03/24 – 16/03/24 – 23/03/24 (shoot out) –04/05/24 (challenge conduite) – 25/05/24 (journée festive).

COMPTE RENDU U9 du SAMEDI 2 DECEMBRE 2023
FESTI-FOOT à TARARE : Tous présents
Feuille Bilan + Feuilles effectifs OK
FESTI-FOOT à TERNAND (OSB/TERNAND): Tous présents
Feuille Bilan + Feuilles effectifs OK
FESTI-FOOT à VILLEFRANCHE (FCVB) : Tous présents
Feuille Bilan + Feuilles effectifs OK
FESTI-FOOT à GLEIZE : Tous présents
Feuille Bilan + Feuilles effectifs OK
FESTI-FOOT à BEAUJEU : Tous présents
Feuille Bilan ok
Manque Feuille effectifs BEAUJOLAIS FOOT

Un grand MERCI aux Clubs pour l'organisation de ces plateaux,

En attente Plateaux : ENTENTE HAUT BEAUJOLAIS, ES LIERGUES, FC MONT BROUILLY , BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS, SUD AZERGUES , BELLEROCHE , CHAZAY d'AZERGUES

A chaque plateau les clubs doivent fournir la fiche d'effectifs.
Ces fiches-là ainsi que la fiche de bilan doivent être envoyées au groupement dans les 48 h par le club recevant par courrier. Seules ces feuilles seront officielles

COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 06 22 82 74 09 - Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

RAPPEL REGLEMENT : le nombre maximum de joueurs pour une équipe en U11 est de 10 joueurs (8 + 2 remplaçants).

La prochaine phase de pratique redémarre le 03/02/2024.
Le programme doit paraitre sur le site du District le 18/01/2024
Il nous faut impérativement vos désidératas avant le 11/01/2024, passez ce délai nous ne pourrons pas répondre à votre demande.

Feuilles manquantes :
Journée du 25-11 : D 224 au Bois d'Oingt
Journée du 9 12 : D 241 à st Etienne des Oullières
D 243 à Belleroche
D 244 à Liergues

COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18
Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

Pour tous les matchs, la feuille de match informatisée est prioritaire.
Si vous rencontrez des problèmes d'utilisation avertir le groupement et le DLR. Faire une feuille de match papier qui doit être envoyée au groupement dans les 48 h.

Résultats manquants :

Coupe du Beaujolais du 09/12 : **Poule C à DOMMARTIN** manque feuille de jonglerie DOM TAC
Poule D à BELIGNY

Journée de championnat du 2/12/23 : **Poule C : Chambost Allières – RC Béligny 2.** N'ayant pas reçu de feuille de match dans les délais, les deux équipes sont déclarées forfait afin de clore la première phase.

COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE J. MAGAT : rencontre du premier tour
Ent.Ternand/OSB 2 - F. C. Mont Brouilly 1 **le 7 janvier à 14 h 30 au stade du BOIS D'OINGT**

Equipes qualifiées pour le tour de cadrage du 18-02 : Sud Azergues 2, Amplepuis2, Amplepuis 3, Chazay1, Gleizé 1, Beaujolais Foot 1, Chambost Allières 1, DOM TAC 2, Pontcharra St Loup 2, Liergues 2, Reneins Vauxonne2, vainqueur du match Ent.OSB/ Ternand contre FC Mont Brouilly 1, St Forgeux 1 et Tarare 1

Engagés en coupe de Lyon et du Rhône : FC Bully 1, Ent.OSB/Ternand 1, Belleville Football Beaujolais 1, F.C. Denice Arnas 1, Sud Azergues Foot 1, FC Lamure Poule 1, FC Reneins Vauxonne 1. – AS limas 1

Dates prévisionnelles des tours de coupe :
Coupe J. Magat : 18 février – 17 mars – 28 avril – 8 mai – Finale à programmer.
Coupe des Vignerons : 1er tour 18 février – 17 mars – 28 avril – 8 mai. Finale à programmer
Coupe du Beaujolais U15 – U17 : 1er tour 18 février – 17 mars – 28 avril – 8 mai. Finale à programmer.

GROUPEMENT BREVENNE

Tél **04 78 45 57 56**
brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 19 décembre 2023

Présents : Denis Contamin, Christian Collet, Jérôme Pouzadoux, Marc Bayet, Christophe Laval, Hadi Laribi, Dylan Tardy

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h00 à 19h00 - 6 rue Jules Verne 69630 CHAPONOST
mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

RAPPEL : tout mail envoyé au Groupement ne provenant pas de l'adresse officielle du club ne sera pas pris en considération.

PRESIDENT

Marc BAYET

Le Groupement Brévenne se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes Fêtes de fin d'année. Il vous donne rendez-vous pour la prochaine permanence qui se tiendra le mardi 9 Janvier 2024.

COMMISSION U7

Christophe LAVAL

Informations permanentes
CS MEGINAND : plateaux à St Genis les Ollières à 10h
FC STE FOY LES LYON : plateaux à 9h30 au stade du plan du loup
FC PAYS DE L'ARBRESLE : plateaux à 9h30 à l'arbresle

AS CRAPONNE : plateaux à 9h30 au stade Trévoux
FCSO69 : plateaux à 9h30 à Mornant au stade Paul Verguin

Festi-animations 2023-2024 (Vous pouvez demander à participer à l'un ou à l'autre)
Attention : nouvelle formule avec des ateliers en autonomie, guidés par un éducateur du club accueillant le festi animation.
Les dates prévues sont : **10 Février** : OLYMPIQUE LYON SUD
16 Mars : FCSO69
4 Mai : ST MARTIN EN HAUT

COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants : Merci de transmettre les documents manquants de toute urgence.
Plateaux du 02 décembre 2023 : 5eme journée :
SAINTE FOY LES LYON : manque feuille d'effectifs de vos équipes 5 et 6 sur le plateau 2 de **OULLINS**
SC OUEST LYONNAIS : manque feuilles de bilan et d'effectifs de votre plateau 3
SAINTE FOY LES LYON : manque feuille d'effectifs conforme de vos équipes 1 et 2 sur le plateau 12 de **SOUCIEU EN JARREST**
Plateaux du 16 décembre 2023 : 6eme journée :
CASCOL : manque toutes les feuilles d'effectifs de votre plateau 2
GIVORS : manque feuille d'effectif des équipes MILLERY VOURLES 1 ET 2 (notée présente sur la feuille de bilan) sur votre plateau 7

COMMISSION U11

Dylan TARDY

Information permanentes
SOUCIEU EN JARREST plateau à 14h00
SOURCIEUX plateau à 11h00
ST FOY LES LYON plateau à 11h
MEGINAND plateau à ST Genis les Ollières à 10h00
FCSO69 plateau à Mornant à 11h00
BRIGNAIS plateau à Brignais à 10h00
CRAPONNE plateau à Craponne à 11h00
HAUTE BREVENNE plateau à 10h00
LA GIRAUDIERE plateau à la Giraudière à 11h00
USMV plateau à Vourles à 11h00
CASCOL plateau à Oullins à 10h00
RHONE SUD plateau à St Jean de Toulas à 10h00
ST MARTIN EN HAUT plateau à 10h00
ASMSP / SAVIGNY plateau à 11h00
GIVORS plateau à Tony Garcia à 14h00
FCPA plateau à 11h00 à L'Arbresle

Feuilles de match manquantes
Journée 4 du 9 Décembre (premier avertissement) : **Plateau A244** à SAINTE FOY 2

COMMISSION U13

Christian COLLET et Jérôme POUZADOUX

Courriers reçus
CS MEGINAND : Reçu et noté
GIVORS : Reçu et noté

SOUCIEU EN JARREST : Lu et noté
FCSO 69 : Reçu et noté
MILLERY VOURLES : Reçu et noté

INFORMATION IMPORTANTE : Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, il est impératif de le signaler par mail au District de Lyon et du Rhône (secrétariat) avant le lundi soir afin de ne pas être amendé.

Informations permanentes
AS CRAPONNE : Matchs à 13h stade TREVOUX
GIVORS : Matchs à 15h30
GREZIEU LA VARENNE : Match à 13h30
RHONE SUD : 14h à ST JEAN DE TOULAS
GRIGNY : Attention, ce club n'aura pas d'installation disponible jusqu'à fin janvier. Les adversaires de ce club seront contactés par le club de GRIGNY pour inversion ou changement de date. Merci d'en prendre bonne note.

Afin de constituer les nouvelles poules pour la phase 2 nous demandons aux clubs de donner leur désidérata si besoin.

Equipes qualifiées pour l'inter groupement
Poule A : GIVORS 1 et HAUTE BREVENNE 1
Poule B : CASCOL 3 et US DES MONTS 1

Equipes qualifiées pour la finale « Festival » départementale du 6 Avril 2024
1er : CASCOL
2ème : FCSO 69
3ème : HAUTE BREVENNE

Equipes qualifiées pour le 4ème tour coupe BREVENNE du 16 Mars 2024
Plateau 1 : CASCOL 2 – STE FOY LES LYON 3
Plateau 2 : MILLERY VOURLES 3 – SOUCIEU EN JARREST 1
Plateau 3 : FCSO 69 2 – GIVORS 1
Plateau 4 : US DES MONTS 1 – FCPA 2
Plateau 5 : CRAPONNE 2 – STE FOY LES LYON 4
Plateau 6 : CASCOL 3 – CS MEGINAND 1
Plateau 8 : ST MARTIN EN HAUT 1
Plateau 9 : MILLERY VOURLES 2

Feuilles de plateaux manquantes Coupe BREVENNE
Plateau 7 : US DES MONTS 2 – ST MARTIN EN HAUT 2 – CASCOL 4 – USOL VAUGNERAY 1
Feuilles de plateaux amicaux manquantes du samedi 9 décembre 2023
Plateau 8 : FCSO 69 6 – GIVORS 4 – TREVES 4 VENT 1
Feuilles de matchs manquantes du samedi 16 Décembre 2023
Journée 7 : US DES MONTS 2 – MILLERY VOURLES 4

COMMISSION COUPES A 11

Marc BAYET et Hadi LARIBI

Calendrier prévisionnel : **Cadrage éventuel** le 18 Février (tirage le 30 Janvier)
Huitièmes de finale le 17 Mars (tirage le 5 Mars)
Quarts de finale le 28 Avril (tirage le 9 Avril)
Demi-finales le 8 Mai (tirage le 30 Avril)
Finales Jeunes le 1° Juin à Saint Martin en Haut
Finales Seniors le 2 Juin à Saint Genis Laval

Inscriptions des équipes au 19 Décembre

Coupe Ballandras après le 1° tour : USOL VAUGNERAY 1, SCOL 2, LA GIRAUDIERE 1, OLYMPIQUE LYON SUD 2, FCSO69 2, US MILLERY VOURLES 2, ST MARTIN HAUT 2

14 Janvier à 14h30 RHONE SUD 2 – AS CRAPONNE 2

Sont qualifiés en 32° finale de la Coupe de Lyon et du Rhône : SAINT PIERRE MINEURS 1, SAVIGNY 1, US COTEAUX LYONNAIS 1, RHONE SUD 1, MONTS LYONNAIS FOOT 1, MEYS GREZIEU 1, US DES MONTS 1

Coupe Monts du Lyonnais

SAINT PIERRE MINEURS 2, BESSENAY 1, ST ROMAIN POPEY 1, SAVIGNY 2, SAINT MARTIN EN HAUT 3, LA GIRAUDIERE 2, VAUGNERAY 2, TREVES 4 VENTS 1, GREZIEU VARENNE 2, GIVORS 2, RONTALON 1, HAUTE BREVENNE 2, MONTS LYONNAIS FOOT 2, MEYS GREZIEU 2, MEGINAND 3, US DES MONTS 2

Sont qualifiés en 32° finale de la Coupe de Lyon et du Rhône et/ou Coupe Ballandras : US COTEAUX LYONNAIS 1, RHONE SUD 1 et 2, MONTS LYONNAIS FOOT 1, SCOL 2

Coupe Brévenne U17

CRAPONNE 2, ENT SAVIGNY/ASMSP 2, OLYMPIQUE LYON SUD 3, SAINTE FOY LES LYON 2, GREZIEU LA VARENNE 1, RHONE SUD 1, MILLERY VOURLES 3, PAYS ARBRESLE 2, ENT HAUTE BREVENNE/GIRAUDIERE 2, SCOL 2, FCSO69 2, US DES MONTS 1

Sont qualifiés en 32° finale de la Coupe de Lyon et du Rhône : CRAPONNE 1, OLYMPIQUE LYON SUD 2, SAINTE FOY LES LYON 1, MILLERY VOURLES 2, ENT HAUTE BREVENNE/GIRAUDIERE 1, HAUTS LYONNAIS 1, MEGINAND 1

Coupe Brévenne U15

FRANCHEVILLE 2, ENT ASMSP/SAVIGNY 2, CRAPONNE 2 et 3, OLYMPIQUE LYON SUD 3, SAINTE FOY LES LYON 2, USOL VAUGNERAY 1, GREZIEU VARENNE 1, GIVORS 1, GRIGNY 1, ENT RHONE SUD/TARTARAS 2, MILLERY VOURLES 2 et 3, BIGARREAUX/LA GIRAUDIERE 1 et 2, HAUTE BREVENNE 2, SCOL 2, MEGINAND 1, FCSO69 2 et 3, US DES MONTS 1

Sont qualifiés en 32° finale de la Coupe de Lyon et du Rhône : ENT ASMSP/SAVIGNY 1, SAINT MARTIN EN HAUT 1, OLYMPIQUE LYON SUD 2, SAINTE FOY LES LYON 1, ENT RHONE SUD/TARTARAS 1, HAUTE BREVENNE 1, HAUTS LYONNAIS 1

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél **04 78 98 04 55**
saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

SECRETARIAT

Les membres du Groupement SAONE METROPOLE vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Courriers des Clubs :

EVEIL DE LYON : U6 et U11 / U13 / U9 / Coupe U13
LOSC : U9 / U11
FC LYON CROIX ROUSSE : U9 / U11
REYRIEUX : U11 / Horaire U11
LYON LA DUCHERE : U11
CALUIRE : U9 et U11
OL.VAULX : U11
RILLIEUX : Horaire U11
GENAY : U11 (*2)
ECULLY : U7 (OL .VAULX)
FC VAULX : U7
SATHONAY : U13 et U11

COMMISSION COUPES SAONE METROPOLE

Coupe M.PACARD (seniors) : GENAY 1 – FC LYON CROIX ROUSSE 2 – FC POINT DU JOUR (1-2-3) – MENIVAL 2 – LYON CHEMINOTS DE VAISE 1 – MONTANAY 1 – NEUVILLE (2-3) – SATHONAY/MAIA (1-2) – ST CYR 2 – US FORMANS 1 – OL.VAULX 2 – US VAULX(1-2) – SAONE MONT D'OR (1-2) – FC LATINO (1-2) – EVEIL DE LYON (1-2-3) – FRANC LYONNAIS (1-2) – PORTUGAIS VAULX (1-2) – LOSC (1-2) – CALUIRE (1) – RILLIEUX (1-2)

Coupe J.LARGE (U17) : ECULLY (1-2) – GENAY – LIMONEST/DARDILLY (2-3) – FC LYON CROIX ROUSSE 2 – MENIVAL 1 – LOSC 1 – NEUVILLE/SMO (3-4) – NEUVILLE 2 – SATHONAY (1-2) – ST CYR (1-2) – FRANC LYONNAIS 2 – EVEIL DE LYON (1-2-3) – GOAL FC (1-2-3) – CALUIRE 1 – REYRIEUX 1

Coupe Ch.LARIVIERE (U15) : ECULLY (1-2) – LIMONEST/DARDILLY (1-2) – FC LYON CROIX ROUSSE 3 – FC POINT DU JOUR (1-2) – MENIVAL (1-2) – LOSC 1 – NEUVILLE (1-2-3) – SATHONAY (1-2) – ST CYR (1-2) – OL.VAULX 2 – FRANC LYONNAIS (1-2-3) – EVEIL DE LYON (1-2-3-4) – GOAL FC (2-3-4-5-6) – SAONE MONT D'OR – REYRIEUX (1-2-3) – CALUIRE (1) – FC VAULX (2) – RILLIEUX 1
Le prochain tour des Coupes aura lieu le samedi 13 et le dimanche 14 janvier 2024.

Les inscriptions sont closes.

COMMISSION U13

US VAULX : Matchs à 13h30
LYON LA DUCHERE : Matchs à 13h00
POINT DU JOUR : Matchs à 12h30
FRANC LYONNAIS/FONTAINES : Matchs à 13h30
EVEIL DE LYON : Matchs à 13h30
CS NEUVILLE : Matchs à 13h00

COUPES :
Festival U13 : ***3ème Tour le 9 Décembre 2023 à 13H15 au Stade Municipal , Route des Echets, 69250 Montanay***
Le Festival sera organisé sous forme de mini championnat, les trois premiers seront qualifiés pour la finale départementale.
Durée des matchs : 2 fois 10 minutes

14H00 Terrain 1 : GOAL FC 1 – LYON LA DUCHERE 1	1-1
14H00 Terrain 2 : FRANC LYONNAIS 1 – FC VAULX 1	1-1
14H35 Terrain 1 : GOAL FC 1 – FRANC LYONNAIS 1	1-0
14H35 Terrain 2 : LYON LA DUCHERE 1 – FC VAULX 1	2-2
15H10 Terrain 1 : FC VAULX 1 – GOAL FC 1	0-3
15H10 Terrain 2 : FRANC LYONNAIS 1 – LYON LA DUCHERE 1	0-4

Le Groupement SAONE METROPOLE remercie tous les participants pour leur bonne attitude.
Remerciements également aux jeunes arbitres ainsi qu'à Farès HACHAICHI et Farid DJEBAR, j'ajouterais à mes remerciements les dirigeantes et dirigeants de MONTANAY pour leur excellent accueil et le prêt des installations.

Feuilles de match manquantes :
Coupe ANAYA : Plateau n°2 : CS REYRIEUX 1 - FC LYON CROIX ROUSSE 2 - VAULX OLYMPIQ 3
Plateau n°4 : OL. RILLIEUX 1 - LYON LA DUCHERE 2 - GOAL 3
Plateau n°5 : LYON LA DUCHERE 3 - FC VAULX 3 - FC LYON CROIX ROUSSE 3
Plateau n°7 : VAULX OLYMPIQ 2 - GOAL 2 - US VAULX 1
Coupe LARGE : Plateau n°1 : OL. SATHONAY 1 - FC LIMONEST 4 - LOSC 1 - OL. RILLIEUX 2
Plateau n°7 : AV S GENAY 1 - FC POINT DU JOUR 3 - CFF 1968 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :
CHAMPIONNAT
Journée 5 du 18/11/2023 : Poule G : FC VAULX 5 – FC LIMONEST ST DIDIER 5
Poule H : EVEIL DE LYON 8 – GOAL FC 9

Poule I : CS REYRIEUX VDS 3 – GOAL FC 11

Journée 6 du 25/11/2023 :

Poule B : OL. SATHONAY 1 – FC VAULX EN VELIN 2
Poule D : FC VAULX 3 – FC LYON CROIX ROUSSE 4
Poule E : FC LYON CROIX ROUSSE 5 – LOSC 2
EVEIL DE LYON – CALUIRE SP.C 3
Poule G : EVEIL DE LYON 7 – CALUIRE SP.C 4
CS REYRIEUX VDS 2 – FC LIMONEST ST DIDIER 5
Poule H : CS REYRIEUX VDS 4 – US FORMANS 1
GOAL FC 9 – FC LYON CROIX ROUSSE 8

COMMISSION U11

Championnat :

Feuilles de match manquantes :

Journée 1 du 23 Septembre 2023 : D 104 à OL. VAULX 3
E 102 à FC LYON CROIX ROUSSE 4
Journée 2 du 30 Septembre 2023 : D203 à GOAL FC 8
F201 à CHEMINOTS DE VAISE 2
Journée 3 du 07 octobre 2023 : A 302 à GOAL FC 6
Journée 4 du 14 octobre 2023 : 403 à OL.VAULX 2
C401 à CHEMINOTS DE VAISE
Journée 5 du 11 novembre 2023 : B104 à LIMONEST
C104 à GENAY
F102 à LIMONEST
Journée 6 du 18 novembre 2023 : G 203 à OL.VAULX
Journée 7 du 25 novembre 2023 : A 304 LYON LA DUCHERE
B 304 GOAL FC 7
C 301 SATHONAY
C 302 GOAL FC 3
F 301FC LYON CROIX ROUSSE 6
G 303 REYRIEUX

COMMISSION U6/U7

Compte rendu festi-foot du 25/11/2023

U6 :

Plateau n°1 : EVEIL DE LYON : Manque feuille d'effectif OL DE VAULX
Plateau n° 2 : FC LYON CROIX ROUSSE : Manque 1 équipe EVEIL DE LYON. Manque feuille d'effectif SMO.

U7 :

Plateau n° 3 : ST CYR : Manque 2 équipes GOAL. Manque feuille d'effectif et pas d'éducateur EVEIL DE LYON. Manque feuille d'effectif FC VAULX.
Plateau n° 4 : LIMONEST : Manque 1 équipe EVEIL DE LYON
Plateau n° 5 : ECULLY : Manque feuille d'effectif de OL DE VAULX
Plateau n° 6 : REYRIEUX VDS : Manque 2 équipes EVEIL DE LYON
Plateau n° 7 : LOSC : RAS
Plateau n° 8 : OL SATHONAY : RAS
Plateau n° 9 : CALUIRE : RAS

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél **04 78 84 18 48**
lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 18 décembre 2023

GROUPEMENT LYON-METROPOLE - Boite Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex
Siège : 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE **Tél / Fax : 04.78.84.18.48 - Mail : lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr**

SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

Rappel : N'oubliez pas dans vos mails aux différentes commissions de mettre en copie l'adresse principale du groupement. Faites-nous parvenir vos informations le jour de notre permanence à savoir le lundi pour parution au PV du jeudi. Merci.

INFO. Sur le site du District ou sur vos boites mails vous retrouverez toutes les informations concernant l'élection du Président de Groupement.

Nous vous souhaitons un joyeux Noel et d'agréables fêtes de fin d'année.

COMMISSION COUPES SENIORS - U17 - U15

Responsable : Mr H. MOLINARI

Inscriptions à vérifier
COUPE GUICHARD **:** ASBGL – SCBTP - CDFC – UGA 2 équipes - FEYZIN 2 équipes - AS BELLECOUR – FC GERLAND – CO ST FONS – ES TRINITE - ASVEL – SC MACCABI - ASAV 3 équipes -O. DECINES.
COUPE U17 **:** ASBGL –SCBTP - CDFC – UGA -FEYZIN – - AS BELLECOUR - JS IRIGNY – AS MONTCHAT -FC GERLAND 2 équipes – CO ST FONS - FCL – ES TRINITE - LYON SPORT – US MEYZIEU 2 équipes - ASVEL - AS BUERS
COUPE U15 **:** ASBGL 2 équipes – SCBTP 2 équipes - CDFC – UGA -FEYZIN 2 équipes – AS BELLECOUR - JS IRIGNY – AS MONTCHAT -FC GERLAND 2 équipes – CO ST FONS 2 équipes - FCL – ES TRINITE 2 équipes - LYON SPORT –US MEYZIEU 2 équipes - ASVEL – AS BUERS – FCR MULATIERE

Calendrier prévisionnel sous réserve : Cadrage ou premier tour: 18 février / 1/8 ème : 17 mars ¼ : 28 avril - 8 mai ½ / Finale : 1 er juin

COMMISSION U13

Présents : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Matchs reprogrammés : *Le samedi ? décembre 2023 à 14 H 00 :*
FC GERLAND : (Poule F – Equipe 3) Match n° 27102930 : FC GERLAND 3 – ASUL 1

Feuilles de matchs manquantes : 3ème et dernier rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au Groupement avant application de l'article 7.02-70.3 des règlements page 110 de l'annuaire :
- Journée 7 : (Poule B) Match 27103398 : VILLEURBANNE-UNITED FC 2 – COM DE SAINT FONS 1
- Journée 7 : (Poule I) Match 27102956 : US MEYZIEU 6 – JS IRIGNY 2

Feuilles de matchs non parvenues :
En vertu de l'article 7.02-70.3 des règlements page 110 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point) :
- Journée 6 : (Poule I) Match 27102451 : ES TRINITE 7 – VENISSIEUX FC 9 ***(0F-3).***

COMMISSION COUPE DE GROUPEMENT U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

AS MONTCHAT (Equipe 4 – Poule 1) : Mail reçu de Mr BUYEL Jérémy correspondant du club le mercredi 13 décembre 2023 au sujet des incidents qui ont eu lieu sur le plateau de coupe de Groupement U13 au stade Louis Armand à l'AS BUERS. Lu, noté et transmis au District de Lyon et du Rhône pour instruction.

Réception des feuilles de Matchs et de l'épreuve de jonglerie de la Coupe de Groupement U 13 :
Poule 1 : AS BUERS 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.
Poule 2 : FCBE FEYZIN BELLE ETOILE 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.
Poule 3 : VENISSIEUX FC 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 4 : AS MONTCHAT 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 5 : VENISSIEUX FC 5 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 6 : ES TRINITE 4 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 7 : AS BRON GRAND LYON 1 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 8 : FC LYON 4 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 9 : CDFC CHASSIEU-DECINES 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 10 : ASVEL 4 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.

COMMISSION PLATEAUX U13

Présent : *Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)*

Réception des feuilles de Matchs et de l'épreuve de jonglerie des Plateaux Amicaux U 13 :
Poule 1 : ASUL 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.
Poule 2 : COM DE SAINT FONS 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.
Poule 3 : LYON-SPORT METROPOLE 1 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.
Poule 4 : FC GERLAND 3 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.
Poule 5 : ES TRINITE 6 : ***Feuille de matchs et jongles non reçu.***
Poule 6 : UGA DECINES 2 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 11 décembre 2023.
Poule 7 : FC ROULE LA MULATIERE 2 : ***Feuille de matchs et jongles non reçu.***
Poule 8 : JS IRIGNY 1 : Feuille de matchs et jongles reçu le lundi 18 décembre 2023.

COMMISSION U9

Responsable : T. COIGNOT u9glm@free.fr

Retour Festi Foot du 16 DECEMBRE
Site CHARLY : non reçu
Site US MEYZIEU : non reçu
Site AS MONTCHAT : non reçu
Site ASUL : manque licence éducateur UGA
Site CHASSIEU : manque feuille effectif FCL-manque licence éducateur CDFC
Site AS BELLECOUR : RAS
Site AS BRON : RAS
Site FEYZIN : non reçu
Site UGA : RAS
Site SCBTP : non reçu
Site VENISSIEUX : non reçu
Site CO ST FONS : manque feuille effectif FCL
Site FCL : non reçu
Site FCR MULATIERE :
Site ASVEL : manque feuille effectif AS MONTCHAT
Site FC GERLAND : non reçu
Site JS IRIGNY : non reçu

Retour FESTI-FOOT du 2 DECEMBRE
Site CHARLY : ASVEL Forfait
Site US MEYZIEU : manque licences éducateurs ES TRINITE
Site ASUL : non reçu
Site AS BELLECOUR : RAS
Site CO ST FONS : manque feuille effectif FCL
Site FCL : manque feuille effectif AS MONTCHAT
Site FCR MULATIERE : manque feuille effectif FCL
Site JS IRIGNY : manque feuille effectif AS BUERS
Site ASAV : manque feuille effectif CO ST FONS

COMMISSION U7

C.MOUNIER /E. HAMENOU glmu7@free.fr -hamedem@yahoo.com

Retour Festi-foot du 9 décembre :
Site CDFC : manque feuille effectif FCR
Site FEYZIN : non reçu
Site AS BRON : RAS
Site FC GERLAND : 2 équipes de VUFC absentes **,**1 équipe du SCBTP absente
Site JS IRIGNY : manque feuille effectif FC GERLAND
Site ASVEL : manque feuille effectif VUFC -VENISSIEUX FC
Site FCL : RAS

Mail : ASVEL inscription d'une équipe supplémentaire = 6

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél **04 72 76 01 09**
valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 19 décembre 2023

Membres : E.MONTEIL - A. MONTEIL – M. FOREST - O. MONTEIL – E. CHAMOT- S. ST DIDIER

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON
Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr **Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00**

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

A TOUS LES CLUBS TOUS LES MAILS CONCERNANT LE GROUPEMENT DOIVENT ETRE ENVOYES A valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr ET PAS AU DISTRICT NI A LA LIGUE, PERTE DE TEMPS POUR ENREGISTRER VOS DEMANDES ET VOS RESULTATS

INFO IMPORTANTE : Si des clubs veulent retirer une équipe ou rajouter une équipe c'est le moment de nous le faire savoir car après la diffusion des poules vous serez considérés comme forfait général
Merci de nous faire savoir vos demandes le plus rapidement possible

L'assemblée générale élective du groupement Vallée du Rhône aura lieu le Vendredi 02/02/2024 , salle Marius Berliet 14 rue de l'avenir 69740 Genas. Elle aura lieu à 19 h 00
Votre présence est obligatoire, pour tous renseignements concernant les modalités vous reporter sur le site du district de Lyon et du Rhône

Tous les membres du groupement vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnent rendez vous pour sa première permanence de 2024 le 16 janvier 2024

COMMISSION COUPE U13/U15/U17/SENIORS

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Pour les U15 – U17 – Seniors - Inscription terminée pour les coupes.

Coupe seniors
Dates : 18 février cadrage / 1/8 eme 17 mars / ¼ 28 avril / ½ 8 mai / Finale 1er juin

Coupe U17 : ***Sont inscrits à ce jour : 24 équipes :*** Chaponnay 2 – Colombier 2- 3 – Sud Lyonnais 1-2 – Genas 1-2 – Usel 1 – St Alban/Vaulxois 1 – Chandieu/Heyrieux 1-2 – Entente 1-2 – Ozon 1 – Sporting Nord Isère 1-2 – Corbas 1 – Diémoz 1 – Pont de Chéruy 1 – USVJ 1 – Ternay 1 – Loire 1-CSV /Frontonas 1- Muroise 1
Dates : 18 février cadrage / 1/8 eme 17 mars / ¼ 28 avril / ½ 8 mai / Finale 1er juin

Coupe U15 : ***Sont inscrits à ce jour : 34 équipes :*** Chaponnay 2 – Colombier 2 – Sud Lyonnais 1-2 – Frontonas/La Verpilliere 1-2 - Genas 1-2 – Usel 1-2 – Pusignan 1-2 – Entente 2-3 – Ozon 1 – Sporting Nord Isère 1-2 – Pont de Chéruy 2 – USVJ 1-2 - Ternay 1 – Loire 1-2 – Muroise 1- 2 – Vaulx Milieu/ St Alban 1-2 – La Sevenne 1- 2 – Cheminot 1- La Revolée 1 – ACH 1 – 2 - Chasse 1
Dates : 17 février cadrage / 1/8 eme 16 mars / ¼ 27 avril / ½ 7 mai / Finale 1er juin

Tirage 1er tour le 13 janvier 2024 à 15 h 00
Tirage effectué par Gaétan Hallier et Nait-Saidi Rami
Entente ST priest 2 - Muroise 1
Pusignan 2 - Sevenne 2
Chasse 1 – Ozon 1
Sevenne 1 – Chaponnay/Marennes 2
Muroise 2 - Vaulxois/St Alban 1
Entente 3 – Colombier 2
Pont de Chéruy 2 – SNI 2
Loire 2 – Pusignan 1
Frontonas/La Verpillière 2 – Sud Lyonnais 2
Genas 2 – Usel 2
USVJ 2 – ACH 2
Exempt Vaulxois/St Alban 2
En cas de problème de terrain merci d'inverser automatiquement le match

COUPE U13
Résultats
Plateau N° 1 Pusignan 1 – ASSP 2
Plateau N° 2 Corbas 1 – Manissieux 1
Plateau N° 3 Muroise 4 – Pusignan 2
Plateau N° 4 Colombier 2 – Sevenne 1
Plateau N° 5 non parvenu club recevant Diémoz
Plateau N° 6 ASSP 4 – Entente 2
Plateau N° 7 ACH 2 – Loire 2
Plateau N° 8 non parvenu club recevant La Revolée
Plateau N° 9 Pusignan 4 – ASSP 3
Plateau N° 10 Entente 1 – Genas 3
Poule des éliminés
Ne sont pas parvenues les feuilles de plateau N° 14 CS Vienne 2 – N° 15 USVJ 1

COMMISSION U13 - U12

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

De nouvelles poules vont être faites pour la prochaine phase : ce seront des poules de 8, match sec
Si des clubs veulent retirer une équipe ou rajouter une équipe c'est le moment de nous le faire savoir car après la diffusion des poules vous serez considérés comme forfait général
Merci de nous faire savoir vos demandes le plus rapidement possible

COMMISSION U10 - U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 21 46 76 26

INFO IMPORTANTE - En U11 l'auto-arbitrage n'est pas autorisé

Courrier-messagerie :
AS. Chandieu/Heyrieux : réponse en retour du courrier

FEUILLES DE PLATEAU MANQUANTES :
18 novembre : **U11 Poule B :** GS Chasse-sur-Rhône.
U10 Poule B : AS Manissieux (2) et FC Chaponnay.
25 novembre : **U11 Poule B :** AS Diémoz - CS Vaulxois – GS Chasse-sur-Rhône.
U10 Poule B : A. Chandieu/Heyrieux
2 & 9 décembre : Aucune.

COMMISSION U8 - U9

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 21 46 76 26
Sylvain St Didier : 06 28 18 72 93 Stagiaire

La commission vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

COMMISSION U6 - U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57

Courrier-messagerie :
EV.S. Genas : inscription de 2 équipes U7 supplémentaires. Total 3 équipes U7, 1 équipe U6.
C.S. Ozon : inscription d'une équipe U6 supplémentaire. Total 1 équipe U7 et 2 équipes U6.
F.C. Sevenne : inscription d'une équipe supplémentaire U7. Total 2 équipes U7.

Feuilles manquantes :
Sud Lyonnais foot : nous n'avons pas reçu votre feuille d'effectif du plateau à Mions du 25/11/2023.
Mions : nous n'avons pas reçu votre feuille d'effectif du plateau à SUD lyonnais du 25/11/2023.
U.S. Villette d'Anthon : nous n'avons pas reçu les feuilles de votre plateau U7 du 9 décembre 2023.
E.S. Frontonas Chamagnieu : nous n'avons pas reçu les feuilles de votre plateau U6 du 9 décembre 2023.
Cheminot : manque feuille d'effectif à Genas le 09/12

RENCONTRES ET DESIGNATIONS

WEEK-END DU 22 AU 24 DECEMBRE 2023

Désignations par poule

U15 D1 / Phase Unique	Poule A	1

Vendredi 22/12/2023 19H30

25857075	53554.1	Chaponnay Mar 1	- Chassieu Decines F.C 1		Complexe Sportif Gil La Forêt à CHAPONNAY
Arbitre centre		EL YASSRI Layth	9603168509	36 km	CDF TL 1611
Arbitre assistant 2					report accord 2 cl

Pratique Futsal U18 / Phase 1	Poule A	155

Samedi 23/12/2023 10H30

27255679	70784.1	Lyon 6 21	- Condrieu Futsal Club 21		Gymnase Tronchet à LYON
Arbitre centre					accord des deux clubs
Arbitre assistant 2					YF

Chmpt D1 Futsal Féminin / Phase Unique	Poule Unique	164

Vendredi 22/12/2023 21H45

27443143	72408.1	Foot Salle Civrieux 1	- Am.S. De Diemoz 1		Salle Des Sports à CIVRIEUX D AZERGUES
Arbitre centre		KHALFAOUI Saad	2529426236	20 km	ACCORD DES 2 CLUBS OK
Arbitre assistant 2					

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club : 500081 A.S.UNIV. LYON

Dossier : 21531295 du 11/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule H 27196221 09/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 11/12/2023 11/12/2023 15,00€

Dossier : 21532177 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 138 GLM Feuille incomplète U9 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 138 GLM Feuille incomplète U9 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Dossier : 21532411 du 12/12/2023 Fem Seniors D1 A 11 Ideal Pneu/ Phase Unique Poule Unique 25864479 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 124 Frais de délégation 11/12/2023 11/12/2023 27,50€

Dossier : 21532494 du 12/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule H 27196221 09/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Club : 500124 A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS

Dossier : 21532166 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 136 GLM Feuille incomplète U7 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 136 GLM Feuille incomplète U7 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Dossier : 21532167 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 138 GLM Feuille incomplète U9 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 138 GLM Feuille incomplète U9 11/12/2023 11/12/2023 10,00€

Dossier : 21532168 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 23 GLM Licence manquante U11 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 23 GLM Licence manquante U11 11/12/2023 11/12/2023 15,00€

Dossier : 21532171 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 26 GLM Forfait U11 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 26 GLM Forfait U11 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21533851 du 14/12/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule A 27149067 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 11/12/2023 11/12/2023 15,00€

Club : 500361 C.OM. ST FONS

Dossier : 21532495 du 12/12/2023 Seniors D1/ Phase Unique Poule A 25854979 09/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Club : 504256 F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

Dossier : 21532409 du 12/12/2023 Futsal D2/ Phase Unique Poule A 25903159 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 124 Frais de délégation 11/12/2023 11/12/2023 50,00€

Club : 504275 C.S. NEUVILLOIS

Dossier : 21534048 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule F 27194914 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU

Dossier : 21531186 du 11/12/2023 Veterans/ Phase Unique Poule E 27147828 08/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532197 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21533852 du 14/12/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule A 27149246 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 504416 ENT.S. CHARLY F.

Dossier : 21532196 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 504446 ET.S. LIERGUOISE

Dossier : 21533872 du 14/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule A 27180793 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21534045 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule F 27204242 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 504460 F.C. FRANCHEVILLOIS

Dossier : 21531482 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète				
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21531483 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	85	Brevenne Forfait U13				
Décision :	85	Brevenne Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 504563 C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON

Dossier : 21531484 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète				
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21531485 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	71	Brevenne Licence manquante U11				
Décision :	71	Brevenne licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		45,00€

Dossier : 21531486 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	85	Brevenne Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	85	Brevenne Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21531487 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	162	Brevenne FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue	11/12/2023	11/12/2023		50,00€

Club : 504692 A.S. ST PRIEST

Dossier : 21533881 du 14/12/2023 U15 D1/ Phase Unique Poule B 25857372 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 504723 F.C. VAULX EN VELIN

Dossier : 21531244 du 11/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule A 26515732 19/11/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	91	Licence Manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532425 du 12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique Poule A 25856484 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		25,00€

Dossier : 21532497 du 12/12/2023 Pratique Futsal U18/ Phase 1 Poule A 27255770 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 504730 A.S. CRAPONNE

Dossier : 21531490 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21533875 du 14/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule B 27187294 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 504733 CLUB SPORTIF REYRIEUX VAL DE SAONE

Dossier : 21532428 du 12/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule C 27184880 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21534057 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule G 27197639 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 504739 FEYZIN C. BELLE ET.

Dossier : 21532178 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	11/12/2023	11/12/2023		60,00€

Dossier : 21532180 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21534090 du 15/12/2023 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1 Poule B 27208836 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 505605 F.C. LYON FOOTBALL

Dossier : 21532141 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532142 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	101	GLM Licence manquante U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	101	GLM Licence manquante U9	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532143 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532144 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21532145 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	11/12/2023	11/12/2023		55,00€

Dossier : 21532480 du 12/12/2023 Chmpt Féminin U13 District/ Phase 1 Poule A 27116042 02/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	189	Feuille incomplète U13F	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	189	Feuille incomplète U13F	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 509685 F.C. DU POINT DU JOUR

Dossier : 21532403 du 12/12/2023 U20 D1/ Phase Unique Poule B 25852003 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		55,00€

Dossier : 21533557 du 14/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule H 27199332 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 512067 A.S. BRIGNAIS

Dossier : 21533744 du 14/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique Poule D 25853606 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 514594 U.S. MONTANAY

Dossier : 21532000 du 12/12/2023 Coupe Foot Loisir A 11/ Phase Unique Poule A 27621404 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532437 du 12/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique Poule E 25850441 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		40,00€

Club : 514696 J.S. IRIGNY

Dossier : 21532181 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		100,00€

Dossier : 21533876 du 14/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule E 27188775 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21534069 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule I 27196810 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 516290 AM.S. DE DIEMOZ

Dossier : 21532410 du 12/12/2023 Fem Seniors D1 A 11 Ideal Pneu/ Phase Unique Poule Unique 25864479 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		27,50€

Dossier : 21532469 du 12/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule G 27189047 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21532498 du 12/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule G 27189047 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 516533 C. LYON OUEST S.C.

Dossier : 21533754 du 14/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique Poule A 25852547 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 517095 F.C. DE CORBAS

Dossier : 21533853 du 14/12/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule B 27153253 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		30,00€

Club : 517784 ST. AMPLEPUISIEN

Dossier : 21533856 du 14/12/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule D 27150098 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21533895 du 14/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule D 25851201 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21534035 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule E 27195927 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21534094 du 15/12/2023 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1 Poule C 27211217 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 517825 O. DE RILLIEUX

Dossier : 21533763 du 14/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique Poule B 25852991 10/12/2023

Personne : DIS - DISCIPLINE

Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 518951 F.C. DU ROULE MULATIERE

Dossier : 21532163 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21532164 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21533844 du 14/12/2023 Veterans/ Phase Unique Poule C 27130421 08/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21534065 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule I 27180524 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 519026 SAVIGNY FOOTBALL CLUB

Dossier : 21532412 du 12/12/2023 U17 D2/ Phase Unique Poule B 25919362 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		50,00€

Dossier : 21532499 du 12/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule D 27135757 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 519027 A.S. SOUCIEU EN JARREST

Dossier : 21531491 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Club : 519579 A.S. ST MARTIN EN HAUT

Dossier : 21533817 du 14/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule C 27135799 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 520061 OLYMPIQUE LYON SUD

Dossier : 21531493 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète				
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21531494 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	18	Brevenne Forfait U11				
Décision :	18	Brevenne Forfait U11	11/12/2023	11/12/2023		80,00€

Dossier : 21531495 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	85	Brevenne Forfait U13				
Décision :	85	Brevenne Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		40,00€

Club : 520066 LYON - LA DUCHERE

Dossier : 21534080 du 15/12/2023 Feminines Seniors D2 A 11/ Phase Unique Poule Unique 26905311 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 520835 A.S. DES BUERS VILLEURBANNE

Dossier : 21532170 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9				
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21532414 du 12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique Poule C 25859129 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		25,00€

Club : 522883 MUROISE F. ST BONNET DE MURE

Dossier : 21533878 du 14/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule G 27189135 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21533879 du 14/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule G 27189135 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21534078 du 15/12/2023 Fem Seniors D1 A 11 Ideal Pneu/ Phase Unique Poule Unique 25864395 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21534111 du 15/12/2023 Futsal D2/ Phase Unique Poule B 25903291 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	18/12/2023	18/12/2023		10,00€

Club : 523341 EV.S. GENAS AZIEU

Dossier : 21533847 du 14/12/2023 U20 D1/ Phase Unique Poule A 25858521 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 523483 A.S. DE MONTCHAT LYON

Dossier : 21532172 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9				
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21532173 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11				
Décision :	26	GLM Forfait U11	11/12/2023	11/12/2023		40,00€

Dossier : 21532174 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21532175 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	27	GLM Forfait U13				
Décision :	27	GLM Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532176 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	22	GLM Licence manquante U13				
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21532186 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	185	Lyon Métropole Mauvaise destination feuille				
Décision :	185	Lyon Métropole Mauvaise destination feuille	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532482 du 12/12/2023 Chmpt Féminin U13 District/ Phase 1 Poule A 27116042 02/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	189	Feuille incomplète U13F				
Décision :	189	Feuille incomplète U13F	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21532500 du 12/12/2023 U15 D1/ Phase Unique Poule A 25853392 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532501 du 12/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule A 26515987 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21533582 du 14/12/2023 U15 D1/ Phase Unique Poule A 25853392 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	91	Licence Manquante				
Décision :	91	Licence Manquante	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21533598 du 14/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule A 26515987 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21533694 du 14/12/2023 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1 Poule B 27208826 25/11/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai				
Décision :	25	Feuille de match hors délai	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21534089 du 15/12/2023 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1 Poule B 27208834 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 523565 EVEIL DE LYON

Dossier : 21532429 du 12/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule C 27184880 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532503 du 12/12/2023 Féminines U18 D1 A 11/ Phase Unique Poule B 27232326 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21534053 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule F 27204243 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 523650 FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER

Dossier : 21532504 du 12/12/2023 U17 D1/ Phase Unique Poule B 25853789 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21534050 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule F 27201197 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 523654 F.C. STE FOY LES LYON

Dossier : 21531496 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21533783 du 14/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique Poule E 25850440 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21533820 du 14/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule C 27138430 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 523960 ET.S. TRINITE LYON

Dossier : 21532184 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21532185 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	11/12/2023	11/12/2023		55,00€

Dossier : 21533887 du 14/12/2023 U15 D2/ Phase Unique Poule C 26708242 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 524126 F.C. SOURCIEUX

Dossier : 21531498 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Club : 524491 U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERAY

Dossier : 21531499 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	85	Brevenne Forfait U13				
Décision :	85	Brevenne Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21531509 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète				
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Club : 524775 QUATRE VENTS TREVES

Dossier : 21531510 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	85	Brevenne Forfait U13				
Décision :	85	Brevenne Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		40,00€

Club : 525631 AM.LAIQ. MIONS

Dossier : 21532505 du 12/12/2023 Futsal D2/ Phase Unique Poule A 25903161 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 526195 A.S. GREZIEU LA VARENNE

Dossier : 21533825 du 14/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule D 27137317 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 526814 A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON

Dossier : 21532165 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7				
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Club : 527399 A.S. MANISSIEUX ST PRIEST

Dossier : 21532401 du 12/12/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule B 27152825 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		50,00€

Dossier : 21532506 du 12/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule B 26516710 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 530052 F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR

Dossier : 21532415 du 12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique Poule C 25859129 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		25,00€

Club : 531455 ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU

Dossier : 21533793 du 14/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique Poule E 25850439 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				

Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023	10,00€

Club : 532336 A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE

Dossier :	21532182	du 12/12/2023				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		15,00€
Dossier :	21532183	du 12/12/2023				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	11/12/2023	11/12/2023		5,00€
Dossier :	21533566	du 14/12/2023 U15 D4/ Phase Unique	Poule G	27202494	09/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€
Dossier :	21533843	du 14/12/2023 Veterans/ Phase Unique	Poule B	27130891	08/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€
Dossier :	21533850	du 14/12/2023 U20 D2/ Phase Unique	Poule A	27149741	09/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 533109 F.C. GERLAND LYON

Dossier :	21532169	du 12/12/2023				
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier :	21533765	du 14/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique	Poule C	25852864	10/12/2023	
Personne :		DIS - DISCIPLINE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 541604 O. DE BELLEROCHE

Dossier :	21532426	du 12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique	Poule A	25856484	10/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		25,00€

Club : 541895 F.C. PONTCHARRA ST LOUP

Dossier :	21532418	du 12/12/2023 Fem Seniors D1 A 11 Ideal Pneu/ Phase Unique	Poule Unique	25864301	10/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		27,50€
Dossier :	21533827	du 14/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique	Poule E	27148286	10/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€
Dossier :	21534082	du 15/12/2023 Feminines Seniors A 8/ Phase 2	Poule A	27644433	10/12/2023	
Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 544460 CALUIRE SP.C.

Dossier : 21532408 du 12/12/2023 U15 D2/ Phase Unique Poule B 25856777 09/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 124 Frais de délégation 11/12/2023 11/12/2023 50,00€

Club : 547090 J.ST.O. GIVORS

Dossier : 21531511 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 18 Brevenne Forfait U11 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 18 Brevenne Forfait U11 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21531513 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 85 Brevenne Forfait U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 85 Brevenne Forfait U13 11/12/2023 11/12/2023 60,00€

Dossier : 21531516 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 125 Brevenne Feuille de match incomplète Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 125 Brevenne Feuille de match incomplète 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Club : 549254 A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN

Dossier : 21532507 du 12/12/2023 Pratique Futsal U15/ Phase 1 Poule A 27256417 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21532508 du 12/12/2023 Pratique Futsal U13/ Phase Unique Poule Unique 27442959 09/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Club : 549484 U.S. MILLERY VOURLES

Dossier : 21533854 du 14/12/2023 U20 D2/ Phase Unique Poule C 27153107 09/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 11/12/2023 11/12/2023 15,00€

Club : 549799 FOOT SALLE CIVRIEUX D AZERGUES

Dossier : 21531342 du 11/12/2023 Pratique Futsal U13/ Phase Unique Poule Unique 27442951 11/11/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 10 Feuille incomplete Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 10 Feuille match incomplète 11/12/2023 11/12/2023 10,00€

Dossier : 21532399 du 12/12/2023 Futsal D1/ Phase Unique Poule Unique 25903022 07/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 124 Frais de délégation 11/12/2023 11/12/2023 25,00€

Dossier : 21532510 du 12/12/2023 Futsal D1/ Phase Unique Poule Unique 25903032 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21532511 du 12/12/2023 Pratique Futsal U13/ Phase Unique Poule Unique 27442958 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 145 Non ou mauvaise utilisation de la FMI 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21534115 du 15/12/2023 Pratique Futsal U15/ Phase 1 Poule A 27255884 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 10 Feuille incomplete Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 10 Feuille match incomplète 18/12/2023 18/12/2023 10,00€

Club : 550008 CHASSIEU DECINES F.C.

Dossier : 21531551 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 137 GLM Licence manquante U7 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 137 GLM Licence manquante U7 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Dossier : 21531552 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 101 GLM Licence manquante U9 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 101 GLM Licence manquante U9 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Dossier : 21532139 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 23 GLM Licence manquante U11 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 23 GLM Licence manquante U11 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Dossier : 21532140 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 22 GLM Licence manquante U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 22 GLM Licence manquante U13 11/12/2023 11/12/2023 5,00€

Club : 552157 F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE

Dossier : 21531518 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 125 Brevenne Feuille de match incomplète Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 125 Brevenne Feuille de match incomplète 11/12/2023 11/12/2023 10,00€

Dossier : 21531519 du 11/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 18 Brevenne Forfait U11 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 18 Brevenne Forfait U11 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21533845 du 14/12/2023 Veterans/ Phase Unique Poule D 27130680 08/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 10 Feuille incomplete Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 10 Feuille match incomplète 11/12/2023 11/12/2023 10,00€

Club : 552543 A. C. S. MAYOTTE DU RHONE

Dossier : 21532435 du 12/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule H 27136927 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 124 Frais de délégation 11/12/2023 11/12/2023 20,00€

Dossier : 21532876 du 13/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule H 27136927 10/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 131 Absence Délégué sur feuille de match Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 131 Absence Délégué sur feuille de match 11/12/2023 11/12/2023 30,00€

Club : 553248 A. S. BRON GRAND LYON

Dossier : 21532191 du 12/12/2023
Personne : TRE - TRESORERIE
Motif : 23 GLM Licence manquante U11 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant
Décision : 23 GLM Licence manquante U11 11/12/2023 11/12/2023 10,00€

Club : 553445 FUTSALL ASSOCIATION VILLEURBANNE

Dossier : 21531345 du 11/12/2023 27442951 11/11/2023

Pratique Futsal U13/ Phase Unique Poule Unique

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 553724 HAUTE BREVENNE FOOTBALL

Dossier :	21531532	du 11/12/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	18	Brevenne Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	18	Brevenne Forfait U11		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21531533	du 11/12/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		5,00€
Dossier :	21533798	du 14/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique		Poule F	25855510	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 560508 GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

Dossier :	21531311	du 11/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule D	27202534	02/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2023	11/12/2023		15,00€
Dossier :	21531312	du 11/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule D	27202534	02/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21531315	du 11/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule E	27195922	18/11/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2023	11/12/2023		15,00€
Dossier :	21532515	du 12/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule G	27202494	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21532516	du 12/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule H	27199332	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21533552	du 14/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule H	27199332	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2023	11/12/2023		15,00€
Dossier :	21533555	du 14/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule H	27199332	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		10,00€
Dossier :	21533564	du 14/12/2023 U15 D4/ Phase Unique		Poule G	27202494	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2023	11/12/2023		15,00€
Dossier :	21533883	du 14/12/2023 U15 D2/ Phase Unique		Poule A	25857750	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 560780 GOAL FEMININES CHAZAY

Dossier :	21532517	du	12/12/2023 Feminines Seniors A 8/ Phase 2	Poule B	27644911	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21533577	du	14/12/2023 Feminines Seniors A 8/ Phase 2	Poule B	27644911	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match		11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 560999 ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLEURBANNE

Dossier :	21532436	du	12/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique	Poule H	27136927	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21533842	du	14/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique	Poule H	27136927	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 561132 SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB

Dossier :	21532438	du	12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique	Poule B	25855829	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		11/12/2023	11/12/2023		20,00€
Dossier :	21532519	du	12/12/2023 Seniors D3/ Phase Unique	Poule C	25855956	10/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 563771 SUD AZERGUES FOOT

Dossier :	21532520	du	12/12/2023 U13 Beaujolais/ Phase 1	Poule C	27096583	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 564069 SPORTING CLUB DE LA REVOLÉE

Dossier :	21534026	du	15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique	Poule B	27202433	09/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 564190 VAULX UNITED

Dossier :	21532397	du	12/12/2023 Futsal D1/ Phase Unique	Poule Unique	25903022	07/12/2023	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		11/12/2023	11/12/2023		25,00€

Club : 564461 SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS

Dossier :	21531536	du	11/12/2023				
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	125	Brevenne Feuille de match incomplète		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	125	Brevenne Feuille de match incomplète		11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21531538 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	162	Brevenne FM non parvenue				
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue	11/12/2023	11/12/2023		50,00€

Club : 564593 FC LYON CROIX ROUSSE

Dossier : 21532522 du 12/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule G 27137641 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532528 du 12/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule A 26515938 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21533889 du 14/12/2023 U15 D3/ Phase Unique Poule A 26515938 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 580613 C. S. MEGINAND

Dossier : 21531541 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	85	Brevenne Forfait U13				
Décision :	85	Brevenne Forfait U13	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21531546 du 11/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	162	Brevenne FM non parvenue				
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue	11/12/2023	11/12/2023		50,00€

Dossier : 21532432 du 12/12/2023 U20 D1/ Phase Unique Poule A 25855871 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		40,00€

Dossier : 21532439 du 12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique Poule B 25855829 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Dossier : 21532884 du 13/12/2023 U20 D1/ Phase Unique Poule A 25855871 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 580984 SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

Dossier : 21532433 du 12/12/2023 U17 D2/ Phase Unique Poule C 25858811 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 581172 FUTSAL CLUB JONAGE

Dossier : 21532532 du 12/12/2023 Futsal D2/ Phase Unique Poule B 25903293 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI				
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 581322 F. C. SUD OUEST 69

Dossier : 21534030 du 15/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule D 27202714 09/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 581381 F. C. COLOMBIER-SATOLAS

Dossier : 21532419 du 12/12/2023 Fem Seniors D1 A 11 Ideal Pneu/ Phase Unique Poule Unique 25864301 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		27,50€

Dossier : 21533869 du 14/12/2023 U17 D2/ Phase Unique Poule B 25854054 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Club : 582103 VILLEURBANNE UNITED F.C.

Dossier : 21531306 du 11/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule H 27199329 02/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21531307 du 11/12/2023 U15 D4/ Phase Unique Poule H 27199329 02/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	131	Absence Délégué sur feuille de match				
Décision :	131	Absence Délégué sur feuille de match	11/12/2023	11/12/2023		15,00€

Dossier : 21532160 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7				
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532161 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	144	GLM Forfait U7				
Décision :	144	GLM Forfait U7	11/12/2023	11/12/2023		40,00€

Dossier : 21532162 du 12/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	23	GLM Licence manquante U11				
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Dossier : 21532434 du 12/12/2023 U17 D2/ Phase Unique Poule C 25858811 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation				
Décision :	124	Frais de délégation	11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 582136 A; S. DE PUSIGNAN

Dossier : 21533812 du 14/12/2023 Seniors D4/ Phase Unique Poule A 27172562 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 582234 ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX

Dossier : 21533877 du 14/12/2023 U17 D3/ Phase Unique Poule G 27188992 10/12/2023

Personne : TRE - TRESORERIE

			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	10	Feuille incomplete				
Décision :	10	Feuille match incomplète	11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Club : 582739 VENISSIEUX FOOTBALL CLUB

Dossier : 21532192 du 12/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532193 du 12/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	22	GLM Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13		11/12/2023	11/12/2023		5,00€

Club : 582775 FC RENEINS VAUXONNE

Dossier : 21532416 du 12/12/2023 Seniors D2/ Phase Unique Poule A 25855651 10/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		11/12/2023	11/12/2023		50,00€

Club : 590385 SPORTING CLUB BRON TERRAILLON

Dossier : 21532189 du 12/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		11/12/2023	11/12/2023		10,00€

Dossier : 21532536 du 12/12/2023 Feminines U15 D1 A 8/ Phase 1 Poule A 27208340 10/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		11/12/2023	11/12/2023		20,00€

Club : 590487 C.C.S. PATRONAGE LAIQUE VILLETTE PAUL BERT

Dossier : 21534112 du 15/12/2023 Pratique Futsal U18/ Phase 1 Poule A 27255795 10/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		18/12/2023	18/12/2023		10,00€

Club : 590544 ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN

Dossier : 21534108 du 15/12/2023 Futsal D1/ Phase Unique Poule Unique 25903029 12/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	10	Feuille incomplete		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	10	Feuille match incomplète		18/12/2023	18/12/2023		10,00€

Club : 605860 LYON SPORT METROPOLE

Dossier : 21532190 du 12/12/2023

Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		11/12/2023	11/12/2023		5,00€